

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le seize novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Thierry FALCONNET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry FALCONNET - Mme Brigitte POPARD - M. Patrick AUDARD - Mme Christiane JACQUOT - M. Nouredine ACHERIA - Mme Aziza AGLAGAL - M. Ludovic RAILLARD - Mme Joëlle BOILEAU - M. Léo LACHAMBRE - Mme Marie-Thérèse BOUGÉ - M. Martino AMODEO - M. Didier GIRARD - M. Yves-Marie BRUGNOT - M. Pascal KELLER - M. Mongi BAHRI - Mme Christine BUCHALET - Mme Anne VILLIER - M. Jean-Marc FOMBARLET - M. Bruno HABERKORN - M. Sylvain BLANDIN - Mme Jamila DE LA TOUR D'AUVERGNE - Mme Caroline CARLIER - M. Lhoussaine MOURTADA - Mme Saliha OUARTI - Mme Stéphanie DROUIN - Mme Nezha NANG-BEKALE - Mme Sophie MOREAU - Mme Hana WALIDI-ALAOUI - M. Philippe NEYRAUD - Mme Saliha M'PIAYI - M. Dominique MICHEL - M. Philippe SINGER

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Brigitte BERTHE donne pouvoir à M. Thierry FALCONNET

T. FALCONNET – Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Merci de votre présence dans une configuration un peu particulière ce soir. Nous sommes revenus à la configuration sans public, donc je vous salue toutes et tous et je salue bien évidemment les personnes qui sont devant leur ordinateur, leur smartphone et qui suivent en direct ce Conseil municipal sur un réseau social bien connu.

Je vais, tout de suite, donner la parole, dans l'ordre du tableau, à M. LACHAMBRE qui sera ce soir, secrétaire de séance, si vous en êtes d'accord, M. LACHAMBRE, et qui va procéder à l'appel des membres présents. Vous avez la parole, M. LACHAMBRE.

Le secrétaire de séance, Léo LACHAMBRE, procède à l'appel.

T. FALCONNET – Merci, M. LACHAMBRE. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir délibérer.

Je vous indique tout d'abord que nous aurons une délibération supplémentaire qui sera traitée en premier point de l'ordre du jour. Il s'agit d'un vœu de soutien au mouvement de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) que je vous présenterai. Donc, je mets aux voix. Qui est contre cet ajout d'un point à l'ordre du jour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous traiterons ce vœu en premier point de l'ordre du jour.

Mers chers collègues. Je vais prendre un peu de temps, mais vous le comprendrez aisément, pour aborder la situation de notre pays, de notre commune depuis la dernière séance de notre assemblée municipale qui a eu lieu à la fin du mois de septembre.

Depuis la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans des conditions particulières, la situation sanitaire n'a cessé de se dégrader, que ce soit dans notre département de la Côte-d'Or ou à l'échelle du territoire national. Dans ce cadre, les autorités ont d'abord décidé d'instaurer dans un premier temps un couvre-feu. Nous étions concernés par ce couvre-feu. Puis,

depuis le 30 octobre dernier, d'appliquer à l'ensemble du pays une période de confinement qui court à cette heure jusqu'au 1^{er} décembre prochain. Ce confinement, que le Président de la République a souhaité différent, par rapport à celui que nous avons vécu le printemps dernier, nous a obligé à prendre un certain nombre de mesures pour que le service public en général et l'institution municipale en particulier continuent de fonctionner à Chenôve, les administrations étant autorisées à accueillir les administrés.

Je vous en ai fait part dans plusieurs réunions, d'abord au sein de la majorité et puis ensuite j'ai informé de ces mesures les conseillers municipaux et les présidents de groupes, de toutes les sensibilités présentes au sein du Conseil municipal.

En lien avec l'équipe de direction, nous avons réorganisé en interne les services pour adapter l'action municipale à ce nouveau contexte. Ainsi, j'ai validé la mise en place d'une organisation qui concilie continuité du service public, poursuite des missions de chacune et de chacun, limitation des interactions pour mieux préserver nos agents, notamment en favorisant à chaque fois que cela est possible, le travail à distance.

Nous avons annulé, ajourné toutes les manifestations publiques, tous les événements qui étaient prévus ce mois-ci et d'autres, comme par exemple le 11 novembre dernier, se sont déroulées dans un format très restreint. Vous pouvez retrouver le détail des mesures que nous avons prises sur la page créée, par la direction de la communication, spécialement à cet effet sur le site internet de la Ville. Page qui est régulièrement alimentée, réactualisée au fur et à mesure que nous avons des informations complémentaires à fournir à la population. Enfin, une autre de ces mesures est la tenue de ce conseil municipal sans public, retransmis en direct sur les réseaux sociaux.

Alors que les nombres de cas positifs et d'admissions au sein des structures hospitalières sont toujours élevés, et je salue, bien évidemment en votre nom, l'action des soignants ; alors que le virus continue toujours à circuler parmi nous avec virulence ; alors que bon nombre d'entre nous, élus, fonctionnaires municipaux ont été ou sont touchés directement ou indirectement par la maladie. La semaine dernière il y avait plus de 30 agents qui étaient soit touchés par le virus, soit mis à l'isolement car considérés comme cas contact. Je saisis cette opportunité, à notre Conseil municipal, pour appeler chacune et chacun à respecter les règles en vigueur pendant cette période.

Je sais que bon nombre de nos concitoyens souffrent durement de ces restrictions, des libertés de déplacement, d'action, de rencontres familiales ou amicales. Je sais aussi, et j'ai été interpellé sur ces questions que les commerçants, les artisans, les restaurateurs, privés de pouvoir travailler ressentent aujourd'hui l'angoisse réelle de voir leur entreprise « mettre la clef sous la porte ». Tout en leur réaffirmant notre soutien, je les invite à mobiliser l'ensemble des aides financières mises en place par le Gouvernement, par la Région Bourgogne Franche-Comté ou par la Métropole et j'ai d'ailleurs ici, à votre disposition si vous le souhaitez, le document qui récapitule les aides gouvernementales ou de la Région ou de Dijon Métropole, qui est un document intéressant, sur lequel les chefs d'entreprise peuvent se renseigner et mobiliser ces aides.

Mais j'insiste sur un point. C'est en continuant à faire preuve de responsabilité, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici, que nous parviendrons ensemble à inverser la tendance. Condition impérative d'un déconfinement rapide, en attendant dans quelques mois la mise sur le marché de traitements, de vaccins contre la COVID 19 et donc, nous espérons tous, la sortie de cette crise sanitaire.

Mais, mes chers collègues, vous le savez, la période difficile que nous traversons porte en elle des conséquences économiques et sociales dont nous mesurons et pouvons d'ores et déjà envisager l'ampleur. Car si l'urgence sociale se faisait déjà sentir dans les territoires vulnérables comme Chenôve, comme dans toutes les villes adhérentes de l'association

« Ville & Banlieue », qui représentent des communes populaires où vivent 6 millions de nos concitoyens les plus fragiles, la crise sanitaire a été un formidable amplificateur des difficultés que nous cumulons et que nous affrontons au quotidien.

Vous avez, sur table, les deux textes que j'ai signés en votre nom ces derniers jours, avec de nombreux maires, notamment la lettre au Président de la République qui a recueilli un très fort écho médiatique et qui, je l'espère, saura éclairer l'action gouvernementale à venir et l'amener à prendre des décisions fortes en faveur des communes et des quartiers populaires. Je sais que nous avons été entendus, le Président de la République l'a dit, le Gouvernement également, reste à savoir dans quelle mesure et à quelle hauteur les réponses viendront.

Quelques chiffres pour vous éclairer également. Selon les associations de solidarité, la crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté un million de Français résidant essentiellement dans les villes et dans les communes populaires, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Ils étaient 25 % de la population de Chenôve en 2018 et 38,1% des habitants du quartier du Mail selon l'INSEE. Nous attendons les nouveaux chiffres de cette pauvreté.

Les « nouveaux pauvres » liés à ce contexte sont souvent des personnes qui étaient déjà sur le fil auparavant, rejoints à leur tour par d'autres, notamment des « petits » salariés, occupant des emplois précaires, aujourd'hui en disparition pure et simple.

Cette pandémie et ses graves conséquences économiques et sociales, touchent plus largement tous les habitants, les étudiants, les intérimaires, les chômeurs, mais aussi les auto-entrepreneurs, les artisans et les petits commerçants auxquels je faisais référence tout à l'heure. La crise agit comme un miroir grossissant des inégalités et les accentue pour ce qui concerne l'accès aux droits, à la santé notamment.

Nous comptons sur Chenôve, en chiffres consolidés cette fois-ci, 12 % de bénéficiaires du RSA de plus entre janvier et juillet 2020. Les arrêts de travail contraints, le chômage partiel provoquent de grandes difficultés pour toutes les personnes qui perçoivent de faibles salaires ou qui sont en contrats précaires.

Conscient de cette situation, nous avons demandé, j'ai demandé, aux équipes du Centre Communal d'Action Sociale, d'être particulièrement vigilantes dans l'analyse quotidienne des indicateurs sociaux de la commune. Et je remercie Christiane JACQUOT qui a donné également toute son attention et sa vigilance, afin de procéder à un accompagnement personnalisé des personnes en lien avec nos partenaires si besoin.

Pour mettre en accord nos paroles et nos actes, et parce que nous affrontons une détresse sans précédent pour de trop nombreuses familles ou foyers ayant recours à l'aide alimentaire (+ 68 % de demandes pour la seule antenne des Restos du Cœur de Chenôve et + 78 % de demandes de secours d'aide à la subsistance attribuées par notre C.C.A.S.), je proposerai demain soir, lors du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, d'attribuer deux subventions exceptionnelles de 10 000 euros chacune. L'une au Secours Populaire Français et l'autre aux Restos du Cœur, pour aider ces deux associations de solidarité qui procèdent à des distributions alimentaires à Chenôve. Ce sont, les deux seules à procéder à la distribution alimentaire à Chenôve et d'une certaine manière nous participerons à la grande campagne qui est intégrée dans le plan de campagne du Gouvernement, de collectes et banques alimentaires des 27, 28 et 29 novembre et je vous invite, pour une fois, à vous rendre dans vos supermarchés et à participer à cette action de solidarité.

Nous sommes également inquiets sur le rythme des apprentissages de nos jeunes Cheneveliers au sein de l'École. Une étude récente a mis en valeur le fait que la première

période de confinement a eu un effet très négatif sur le niveau scolaire et il nous semble primordial qu'avec la communauté éducative, nous mettions tout en œuvre pour prévenir une telle situation. Avec les élus de la majorité, nous serons particulièrement vigilants sur ce point. Et puis, mes chers collègues, et ça c'était le volet crise sanitaire, je ne terminerai pas mon propos sans évoquer l'autre actualité tragique de ces dernières semaines, à savoir, vous le savez, des événements dramatiques à Conflans-Sainte-Honorine, à Paris devant les anciens locaux de Charlie Hebdo, à Nice et à Vienne.

Nous sommes cinq ans après les événements qui se sont déroulés le 13 novembre 2015. Ces actes intolérables que nous avons vu revenir dans l'actualité et dans notre quotidien puisque nous sommes à nouveau en alerte maximale du risque terroriste. Ces actes intolérables, bien évidemment nous les condamnons tous avec fermeté parce qu'ils sont une atteinte à nos sociétés démocratiques, notre République, par ceux qui n'agissent que pour les abattre.

En complément des indispensables actions des autorités qu'il convient de coordonner, à tous les niveaux, niveau national, européen et international, pour mettre hors d'état de nuire les organisations et leurs soutiens derrière ces attaques, il nous apparaît tout aussi primordial d'agir collectivement et de réaffirmer la pertinence de notre modèle humaniste et universaliste, qui repose sur les valeurs communes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité.

Cette réaffirmation de nos valeurs, en mots bien sûr, mais surtout en actes, est nécessaire. En particulier dans des territoires comme les nôtres où il est parfois difficile pour la République de tenir la ligne. Et ceux qui tiennent la ligne de la République, c'est nous, chers collègues, d'abord nous. Ce combat pour une « Vie de la Cité », nous ne le menons pas contre des personnes ou contre des quartiers, nous ne le menons pas vis-à-vis de telle foi ou de telle religion que chacune et chacun d'entre nous est libre d'exercer dans sa vie privée, nous le menons face à une idéologie politique précise qui a des visées totalitaires, qui s'appelle l'islamisme, qui se nourrit des méconnaissances, des colères, des peurs, des faiblesses, des rancœurs de certains pour commettre le pire et l'irréparable.

C'est fort de cela que nous travaillons, Patrick AUDARD et moi, il est adjoint en charge de la Vie de la Cité, avec les élus, avec les services concernés, avec mon Cabinet, pour élaborer un véritable « plan municipal pour la Laïcité » afin de réaffirmer les valeurs de la République, afin de continuer de faire vivre, de rassembler la communauté de destins que nous représentons toutes et tous à Chenôve, ville mosaïque et diverse à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.

Ce futur Plan d'action pourra prendre appui sur tout le travail mené dans le cadre du mandat 2015-2020, et bien avant, et qui constitue un socle solide sur lequel nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer :

- l'accueil dans nos murs de la cérémonie d'entrée dans la citoyenneté française, par délégation du Préfet,
- l'instauration de la Fête de la République,
- le projet collaboratif et participatif de la Marianne Chenevelière,
- et le travail qui avait été engagé par Nouredine ACHÉRIA et les associations sur les valeurs de la République.

C'est un plan global que nous allons déployer, qui aura l'ambition de faire de Chenôve un laboratoire d'idées sur ces questions de la Vie de la Cité et de Laïcité. Il combinera à la fois des actions internes qui s'adressent aux agents, notamment avec l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques et plan de formation sur la Laïcité, et des actions tournées vers l'externe soit à destination des administrés ou à destination de publics ciblés, élèves des groupes scolaires en lien bien évidemment avec les enseignants de la communauté

éducative, les associations, les club sportifs, etc... Ce plan se voudra nécessairement inclusif et participatif afin que ses objectifs soient partagés par la population et que ses différentes actions associent le plus possible les acteurs du territoire.

Tout d'abord, et c'est une annonce importante que je fais ce soir, nous mettrons en place dès 2021, une signature de la Charte de la Laïcité et des valeurs de la République par toutes les associations présentes à Chenôve. La signature de ce document sera un préalable à tout octroi d'aide municipale et de toute subvention communale. Les différents offices municipaux, Office Municipal des Sports, de la culture, des personnes âgées, le Comité d'entente des anciens combattants, ainsi que les acteurs de l'Éducation populaire comme la MJC, seront associés à cette démarche. Nous pourrions, peut-être, M. AUDARD, procéder à une signature officielle de cette charte avec les trois offices municipaux et pourquoi pas le 9 décembre ? Puisque ce sera le 115ème anniversaire de l'adoption de la loi de 1905 de la séparation des églises et de l'État.

Mais signer une Charte n'est pas suffisant, même si cela est déjà un acte fort. Nous souhaitons également veiller à sa bonne application et associer étroitement cette démarche de promotion de la Laïcité comme valeur essentielle, avec le combat mené contre toutes les discriminations, pour promouvoir l'Égalité. Je vous annonce, c'est la deuxième annonce, que nous créerons à Chenôve, prochainement, l'Observatoire municipal de la Laïcité et de la promotion de l'Égalité. Son rôle sera d'abord un rôle de vigilance sur ces questions et un rôle d'alerte et de propositions en direction de la municipalité. Sa composition n'est pas encore arrêtée, elle devra être représentative des habitants, des acteurs du territoire, et je souhaite que soit présent dans cet Observatoire de la Laïcité les représentants des cultes.

D'autres actions sont en voie de finalisation et j'aurai l'occasion de revenir vers vous à ce sujet dans les prochaines semaines. Je compte vivement, d'ailleurs à ce titre, sur l'engagement de Ludovic RAILLARD, de Christine BUCHALET, mais plus largement de tous les élus majoritaires pour coordonner ce plan au côté de Patrick AUDARD, à qui j'ai confié cette mission.

Je vous remercie pour votre attention, j'ai été un peu long mais l'actualité était importante et je passe tout de suite au premier point de l'ordre du jour de la séance qui nous réunit ce soir.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - VŒU DE SOUTIEN AU MOUVEMENT DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (M.J.C.)

Les MJC sont vitales pour nos territoires.

L'Éducation populaire est une démarche collective et humaniste qui comprend l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et à l'émancipation des individus, avec la volonté de développer leur puissance démocratique d'agir, en complément des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels. Les valeurs progressistes et émancipatrices qu'elle véhicule, les champs d'action qu'elle investit et la nécessité de son implantation locale au plus près des habitants sont en accord avec les idéaux et les convictions que partagent les élus qui siègent au sein du Conseil municipal, au-delà de tout clivage politique.

Actrices de cette philosophie et particulièrement actives sur le terrain, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) sont des partenaires incontournables des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des politiques éducatives, sociales et culturelles dans les territoires avec le souci permanent de l'autre, soucieux de toutes et de tous. À Chenôve, la MJC qui bénéficie d'un soutien financier important de la ville est un partenaire historique et majeur de la municipalité. Elle est engagée avec nous, notamment dans l'accompagnement du Conseil Citoyen, dans la conduite du projet du Centre social, dont nous lui avons confié le pilotage dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu entre les deux institutions.

Hélas, le mouvement des MJC connaît une crise financière sans précédent qui menace très fortement la viabilité et l'existence de la fédération nationale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC). Pourtant, avec cet acteur de terrain, laïque, ce sont 6 fédérations régionales, 9 fédérations ou unions départementales et 9 fédérations ou unions locales qui assurent un maillage territorial. Ce sont près de 400 associations affiliées qui représentent plus de 100 000 adhérents. Ce sont près de 10 000 bénévoles réguliers, plus de 30 000 occasionnellement engagés dans des actions utiles et populaires puisque plus d'1 million d'utilisateurs fréquentent les MJC du réseau et leur programme d'actions.

Face à cette situation difficile, nous, élus qui siégeons au nom des Chenevellières et des Cheneveliers au sein du Conseil municipal de la ville de Chenôve, tenons à affirmer notre soutien plein et entier au mouvement des MJC, à la Fédération Régionale des MJC de Bourgogne-Franche-Comté et à la MJC de Chenôve.

Les MJC et plus particulièrement celle de Chenôve peuvent compter sur la Ville de Chenôve qui reste et restera à leurs côtés, pour promouvoir un projet et des démarches d'Éducation populaire qui visent à permettre à toutes et tous, jeunes ou adultes, d'être des citoyennes et des citoyens actifs, engagés et éclairés, qui incarnent une République démocratique, pérenne et vivante.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le vœu de soutien au mouvement des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).

T. FALCONNET – Je passe au premier point de l'ordre du jour de la séance qui nous réunit ce soir. Nous allons donc délibérer sur un vœu qui vous est proposé, un vœu de soutien.



Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – J'ouvre la discussion sur ce vœu. Je peux vous donner, éventuellement, quelques indications sur la situation financière de la FFMJC, mais M. LACHAMBRE, qui est adjoint à l'éducation populaire, peut aussi contribuer à vous informer. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu de soutien aux MJC au pluriel ? M. LACHAMBRE ?

L. LACHAMBRE – Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, je vais compléter vos propos et pouvoir répondre aux interrogations très locales. La situation financière de la Fédération impacte la MJC de Chenôve par l'emploi d'un directeur, un directeur qui est un poste fédéral qui dépend directement de la Fédération, dont il nous faudra nous pencher rapidement. Je sais que les services le font sur des solutions qui nous permettent de ne pas pénaliser l'activité de la MJC. Et puis, j'ai aussi une pensée pour les autres MJC, qui sont dans le même cas de figure sur le territoire, notamment à Dijon, et pour la déléguée régionale des MJC, avec qui nous travaillons régulièrement, qui est également impactée. En tout cas, nous nous joignons à ce vœu pour voir à nouveau rayonner l'éducation populaire laïque de nos territoires.

T. FALCONNET – Merci, M. LACHAMBRE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. MICHEL vous avez la parole. Je vous en prie, M. MICHEL.

D. MICHEL – Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous. Premièrement, sans être polémique, mais je le serai un peu quand même, je regrette que pendant les propos liminaires qu'on ne puisse pas dans un contexte aussi grave, qu'il soit sanitaire ou lié au terrorisme, que vous avez rappelé, je pense qu'il est dommageable qu'on ne puisse pas intervenir également pour apporter aussi notre éclairage et compléter les préoccupations qu'on partage avec l'équipe municipale et avec vous.

T. FALCONNET – M. MICHEL. Je peux me permettre, vous avez la parole, elle est libre.

D. MICHEL – Elle ne l'est jamais à cet endroit-là, M. le Maire, vous le savez. Donc, simplement, j'en resterai là, vous l'avez refusée à plusieurs reprises, vous le savez. Donc, simplement dire que je rejoins le vœu. Je voterai pour, en rappelant qu'effectivement différentes collectivités, dont le Département, soutiennent cette initiative, et donc, du coup, c'est important. On a voté la subvention indépendamment des problématiques de projections qu'il a pu y avoir du fait du confinement, on a maintenu à hauteur la subvention du Département. Et donc, je rejoins complètement ce vœu et vous avez mon soutien et le vote favorable à ce vœu.

T. FALCONNET – M. SINGER demande la parole. Sur ce sujet et sur d'autres.

P. SINGER – Sur d'autres, mais là, je rejoindrai malgré tout M. MICHEL pour dire que vous nous avez rappelé que la tradition était de ne pas répondre à la déclaration liminaire du Maire si...

T. FALCONNET – Je sais que vous êtes attaché aux traditions, M. SINGER.

P. SINGER – Oui, mais elles peuvent évoluer, effectivement. Tout le monde évolue. Donc, je me contenterai d'intervenir sur le vœu de soutien, que vous nous proposez, au mouvement des Maisons des Jeunes et de la Culture, puisque la règle est donc toujours la même, pour dire qu'à l'évidence, nous soutiendrons aussi l'éducation populaire et le mouvement des Maisons des Jeunes et de la Culture qui apportent tant à nos collectivités.

T. FALCONNET – Y compris d'ailleurs, avec le poste de directeur dont vous avez refusé le financement lors d'un précédent Conseil municipal, mais ce soir, bien évidemment ce n'est pas la peine d'en parler. Je comprends que vous ne souhaitez pas en parler, mais moi j'en

parle.

Propos inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mais, M. SINGER... M. SINGER, j'entends votre volonté d'œcuménisme et de rassemblement autour de ce vœu. Bien, je mets aux voix. Je mets aux voix... Je mets aux voix.

Propos inaudible de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Merci, M. SINGER. Je vous remercie de votre intervention. Donc, je mets aux voix. Qui est contre ce vœu ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Donc, ce vœu est adopté et nous en ferons part, bien évidemment, à la Fédération française des MJC et à la MJC de Chenôve, à sa présidente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

COHESION SOCIALE ET URBAINE

2 - RENOUVELLEMENT URBAIN – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE DIJON MÉTROPOLE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le 6 juillet 2015, la Ville de Chenôve a signé le contrat de ville 2015-2020 de Dijon Métropole en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) qui identifie les enjeux et les objectifs poursuivis en matière de cohésion sociale et urbaine à l'échelle des Quartiers Politique de la Ville (QPV) de la métropole.

A l'échelle métropolitaine, deux quartiers sont éligibles au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) : le quartier du Mail à Chenôve, en tant que quartier d'intérêt national, et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, en tant que quartier d'intérêt régional. Le 2 décembre 2016, un protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine de Dijon Métropole a été signé précisant la feuille de route à suivre afin de définir les projets de renouvellement urbain de ces deux quartiers.

La convention de renouvellement urbain de Dijon Métropole, intégrant le projet du quartier de Fontaine d'Ouche, a été signée le 30 octobre 2019. En attente de validation par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à cette époque, le projet de renouvellement urbain du quartier du Mail devait, quant à lui, être intégré ultérieurement à la convention métropolitaine par voie d'avenant.

La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de Dijon Métropole portant sur le quartier du Mail à Chenôve.

Dans le cadre du NPNRU, Dijon Métropole, la Ville de Chenôve et leurs partenaires affirment leur volonté de poursuivre les actions engagées dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain afin de conforter l'attractivité du quartier du Mail et améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Validée le 9 octobre 2019 par le Comité d'Engagement de l'ANRU, la stratégie de renouvellement urbain du quartier du Mail s'inscrit dans une approche intégrée de développement territorial du sud dijonnais qui trouve sa traduction dans le PLUi-HD. Complémentaire et cohérente avec la mutation de l'axe Dijon / Beaune, la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Mail participe :

- au changement d'image et à l'attractivité de Chenôve,
- à l'affirmation de Chenôve comme pôle urbain structurant à l'échelle du sud dijonnais.

La stratégie de renouvellement urbain du quartier du Mail repose sur les principes suivants :

- renforcement de l'attractivité du centre ville, en cours d'aménagement, et du secteur Kennedy,
- amélioration, en cœur de quartier, de la qualité des espaces et des équipements publics et de l'attractivité résidentielle du parc de logements.

Les opérations programmées dans le cadre du NPNRU s'organisent autour de trois secteurs d'intervention :

- le secteur Saint-Exupéry, au sud, où l'enjeu est de transformer l'emprise de l'ancien centre commercial en un espace public confortant l'attractivité des immeubles environnants et laissant une large place au retour de la nature en ville,
- le secteur Renan et les franges Est du tramway, de part et d'autre du parc urbain, avec des interventions lourdes sur le parc de logements à loyer modéré (démolitions

partielles, éco-réhabilitations, résidentialisations...) et les équipements publics (bibliothèque François MITTERRAND, gymnase du Mail),

- le secteur Kennedy, au nord, dont la requalification de l'ensemble commercial en perte d'attractivité doit permettre de maintenir une offre de proximité au bénéfice des habitants du quartier du Mail et contribuer à la diversification de l'offre de logements.

Il est précisé que les interventions prévues sur le secteur Kennedy, bien que faisant partie intégrante de la démarche de renouvellement urbain du quartier du Mail portée par Dijon Métropole et la Ville de Chenôve, ne seront pas aidées financièrement par l'ANRU et ses partenaires ; le secteur étant situé en dehors du périmètre du quartier politique de la ville.

Les opérations programmées au titre du NPNRU à l'échelle du quartier du Mail sont les suivantes :

- soutien à l'ingénierie dédiée à la mise en œuvre du NPNRU (conduite de projet, études...),
- démolition partielle de l'immeuble Matisse (Habellis) et de l'ILM (Orvitis) soit 60 logements à loyer modéré,
- aménagement du secteur Saint-Exupéry et de la rue Renan,
- reconstitution, hors QPV, de l'offre de logements à loyer modéré démolis,
- éco-réhabilitation et résidentialisation de 346 logements à loyer modéré (Habellis, Orvitis),
- diversification de l'offre de logements,
- interventions sur les équipements publics de proximité (requalification du gymnase du Mail, extension/réhabilitation de la bibliothèque François MITTERRAND).

Le coût global du projet est estimé, hors opération Kennedy, à 61,49 millions d'euros HT dont :

- 38,99 millions d'euros destinés aux interventions sur le cadre bâti,
- 9,10 millions d'euros consacrés aux aménagements des espaces publics,
- 11,66 millions d'euros pour les équipements publics,
- 1,74 millions d'euros pour l'ingénierie.

Au titre de cet avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de Dijon Métropole, l'aide de l'ANRU pour le quartier du Mail s'élève à 18,49 millions d'euros dont :

- 11,49 millions d'euros de subventions,
- 7,00 millions d'euros de prêts à taux bonifiés.

Il est précisé que, dans le cadre de cet avenant, la Ville de Chenôve s'engage à réaliser, en tant que maître d'ouvrage, les opérations de requalification du gymnase du Mail et d'extension/réhabilitation de la bibliothèque François MITTERRAND. Ces opérations dont le montant total est évalué à 11,66 millions d'euros HT bénéficieront d'une subvention de l'ANRU de 1,65 millions d'euros.

Vu l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de Dijon Métropole joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 3 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de Dijon Métropole et ses annexes, dont l'annexe financière,

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à y apporter des modifications ne remettant pas en cause l'économie générale du projet pour tenir compte, le cas échéant, d'ajustements à la demande de l'ANRU ou de ses partenaires,

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de Dijon Métropole,

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ANRU et d'autres partenaires financiers,

ARTICLE 5 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Je donne immédiatement la parole à Mme POPARD, pour une délibération très importante. On va engager de l'argent, Mme POPARD ? Vous avez la parole.

B. POPARD – Merci, M. le Maire. Tout à fait, on va engager de l'argent.

Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.

T. FALCONNET – Merci, Mme POPARD. Projet important, s'il en est, ça fait cinq ans que nous travaillons dessus. Je rappelle que Jean-Louis BORLOO, lorsqu'il a créé l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain, avait donné comme délai maximum d'instruction et de mise en œuvre du dossier, entre six mois à un an. On est passé à deux ans, trois ans, et là pour notre projet, il aura fallu cinq ans pour aboutir à ce résultat, qui n'est pas totalement à la hauteur de nos demandes. L'ANRU a été contrainte, et nous sommes contraints en conséquence, mais je ne désespère pas que la lettre que nous avons adressée au Président de la République, notamment sur ces questions de logement, de mal-logement, de renouvellement urbain, soit entendue dans le cadre du plan de relance et que les communes voient leurs crédits de renouvellement urbain abondés. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de renouvellement urbain ? M. NEYRAUD, vous avez la parole. 61 millions d'euros, M. NEYRAUD.

P. NEYRAUD – M. le Maire, mesdames et messieurs les élus. D'abord nous voudrions, Philippe SINGER et moi-même, vous remercier pour la transmission des documents que nous vous avons demandés, à savoir le tableau des indemnités des élus et l'organigramme général des services de la ville. D'autre part, nous apprécions de constater que ce conseil municipal est à nouveau retransmis sur internet. Nous souhaiterions à ce sujet que cette retransmission, au-delà des contraintes liées à la Covid 19, puisse être prolongée tout au long du mandat, dans un souci de transparence démocratique.

En ce qui concerne le renouvellement urbain du quartier du Mail de Chenôve, c'est un projet d'envergure qui va impacter notre ville pour les 10 prochaines années et bien plus. Cette convention pluriannuelle et la demande de subvention qui en découle ne représentent pas seulement des actes administratifs puisque nous votons aujourd'hui pour la transformation urbaine de ce quartier et pour le devenir de ses habitants. Derrière cette convention, il y a bien sûr le PLUi-HD, Plan Local Urbanisme Habitat Déplacements, une abréviation sibylline pour un certain nombre de personnes. Il faut se l'avouer, la plupart des habitantes et habitants ne connaissent pas ou peu ce PLUi-HD. D'ailleurs, sur Chenôve, celui-ci est passé presque inaperçu et l'enquête publique a pourtant soulevé de nombreuses interrogations qui sont restées lettres mortes. Mais c'est ça, la participation citoyenne, laisser croire que le citoyen a un impact sur les grands projets alors qu'il ne décide en fait que de détails. Il

suffisait pour s'en rendre compte d'aller à la réunion de présentation du « Parc Urbain ». Celle-ci mettait en évidence les espèces d'arbres, la récupération de l'eau par des cannelures, mais en aucun cas les logements qui allaient être construits autour.

En effet, la convention parle de un pour un, autrement dit un logement détruit, un logement construit. Et dans notre cas, ce n'est pas moins de 300 logements qui seront construits sur cet espace.

Après avoir lu les annexes très nombreuses et qui sont présentées ici de manière très synthétiques, nous déplorons cette opacité et nous tenons donc à résumer ce que vous proposez pour ce quartier :

- Primo : une démolition de certains logements et une réhabilitation énergétique pour d'autres, cette partie du projet nous semble effectivement nécessaire et nous sommes donc d'accord avec vous.
- Deuzio : construction d'environ 300 logements pour le site de Changenet, l'ancienne poste, et la ZAC centre-ville avec des hauteurs de R+2 à R+4 avec bonus et un ratio d'un peu moins de 50 % de logements sociaux. Dans ce contexte, vous vous engagez à baisser le taux de logements sociaux de 44 % à 39 % alors que, rappelons-le, le pourcentage légal est de 25 %. Nous trouvons que cela manque d'ambition et nous aurions préféré faire uniquement de l'accession directe pour redonner à ce quartier une mixité pourtant recherchée et clamée dans cette convention. Vous l'aurez compris, ce point ne nous sied pas.
- Tertio : vous prévoyez également la construction d'équipements lourds et onéreux qui sont : la création du parc urbain, environ 5 millions d'euros, l'extension de la Bibliothèque François Mitterrand, 6 millions d'euros, et enfin la construction du nouveau gymnase, 5 millions d'euros, encore. Cela fait beaucoup pour une ville de 13 900 habitants.

Pour le gymnase, nous avons voté pour, même si certains points techniques posent questions.

Par contre, le parc urbain nous interpelle davantage : pensez-vous réellement que les Cheneveliers et les habitants des communes avoisinantes vont venir y faire leur promenade dominicale ? Que les rodéos sauvages ne vont pas trouver, là, un nouveau terrain de jeu et les délinquants un nouveau point de vente ?

Nous vous rappelons aussi, comme nous l'avons souligné dans notre programme municipal, que le plateau de Chenôve est vraiment très proche et que des îlots de fraîcheur répartis dans de nombreux endroits de la Ville impacteraient plus d'habitants de Chenôve de manière positive.

Et enfin, pour la bibliothèque, sont prévus 6 millions d'euros, c'est-à-dire plus que le gymnase.

S'il peut être utile d'améliorer les liens familiaux ainsi que l'espace numérique, le coût de ce projet est disproportionné, sans rapport avec les besoins véritables de la population.

En conclusion, la somme totale de 61 millions d'euros nous semble, tout simplement, aberrante. Même si il y a des subventions, cela reste de l'argent public.

Vous avez récemment dit, M. le Maire, lors de la réunion sanitaire avec les élus de Chenôve, que vendre ou louer des logements neufs serait difficile sans tranquillité publique et sans attractivité en matière d'emploi. Je pense que vous vous en souvenez. Or, le comble

est que ces propos correspondent exactement à ce que nous avons mis en évidence dans notre programme municipal.

Chenôve doit devenir enfin une ville tranquille et réellement attractive, quel que soit les domaines et en particulier celui de l'emploi. Voilà pour nous les réelles priorités.

T. FALCONNET – Je pensais que notre Conseil municipal serait court, mais là il va me falloir du temps pour répondre et pour rétablir toutes les inexactitudes que j'ai entendues dans votre propos. Je vais tout d'abord donner la parole à M. AMODEO, si vous pouvez commencer à répondre, comme ça on gagnera du temps. M. AMODEO, vous avez la parole.

M. AMODEO – Merci, M. le Maire. Je vais raccourcir mon préliminaire puisque dans vos propos préliminaires vous avez déjà parlé beaucoup de la situation due à la crise sanitaire qui bouscule nos vies et surtout son impact sur nos populations à nous. Juste deux chiffres, M. le Maire. En plus, la Fondation Abbé Pierre a dit cette semaine que nous allons dépasser les 300 000 sans abris et souhaiterait que ce chiffre soit un électrochoc pour nous. La deuxième, c'est le Secours Populaire qui annonce une augmentation de 45 % des demandes d'aide alimentaire et je rebondis sur votre proposition, demain que vous allez faire au C.C.A.S., sur cette subvention à cette association qui sera certainement la bienvenue.

Alors, perte de revenus avec le chômage partiel, malgré les améliorations apportées par les opérations d'amélioration du cadre de vie dont on vient de parler, avec la crise sanitaire qui bouleverse nos vies, l'ambition avortée du Président de la République de changer le visage de nos quartiers, il y a aujourd'hui non assistance à territoire en danger pour une ville comme Chenôve et un autre virus se développe dans nos villes pauvres ou en voie de précarisation, n'ayons pas peur des mots, celui du décrochage à la République.

Si des mesures fiscales, financières tentent d'atténuer l'effet de la crise et des fermetures administratives, si elles soutiennent l'emploi, si elles soutiennent certains secteurs d'activité, le commerce, pas un euro pour le pouvoir d'achat et pas un euro pour les communes populaires dont le budget est saigné à blanc par l'explosion de l'aide sociale et qui reste dans l'angle mort du plan de relance.

Comment parler de renouvellement urbain, de mixité, de mobilité sociale quand la paupérisation et la ghettoïsation galopent dans nos quartiers politique de la ville. Quand la surmortalité Covid y est malheureusement démontrée.

Et ce n'est pas une convention de mixité sociale de plus qui va ramener l'équilibre dans nos quartiers populaires, c'est la guerre à la misère qu'il faut déclarer !

Et la tribune de l'Association « Ville et Banlieue » publiée la semaine dernière et dont vous êtes le Président, M.le Maire, tombe à pic. Elle rappelle que les villes ne sont pas à égalité devant cette crise. Elle met l'État devant ses responsabilités quant à la dégradation de la cohésion sociale, quant au recul de l'adhésion au pacte républicain et quant à l'insuffisance de la solidarité nationale. Bravo donc, aux signataires et espérons qu'elle sera lue en haut lieu. En tout cas, elle a eu bon accueil dans les médias. Cette tribune, non seulement développe les problèmes économiques et sociaux des quartiers politique de la ville, elle met aussi l'accent sur les conséquences de cette situation et des politiques successives qui les ont aggravées.

Une de ces conséquences, c'est le sentiment de non droit et d'insécurité nourri par la place prise par les réseaux organisés du trafic de drogue. La multiplication des territoires perdus pour la République, difficiles à reconquérir, abandonnés à la radicalisation, au séparatisme confessionnel et aux solidarités communautaristes. Et trace aussi les pistes pour des communes, M. le Maire, que vous souhaitez populaires, bien sûr, vous aimez ce mot,

rassemblées, fraternelles du monde d'après.

J'ai en tête le plan BORLOO, l'Appel de Grigny et même l'appel de Tourcoing du Président de la République, renvoyés avec violence aux calendes grecques. Alors, la tribune de Ville et Banlieue ? Il y a bon espoir, ses signataires vont être reçus par les Ministres et j'ai même entendu à la télé « qu'ils vont travailler avec les signataires ». Dans cette prochaine sortie du confinement, chers collègues, il y aura urgence à mettre l'Égalité, la Fraternité, la Solidarité à l'ordre du jour. Il y aura urgence à faire République.

T. FALCONNET – Merci, M. AMODEO de cette déclaration enthousiaste. Je crois que Mme JACQUOT avait demandé la parole et ensuite je donnerai la parole à M. LACHAMBRE.

C. JACQUOT – Merci, M. le Maire. M. le Maire, mes chers collègues. L'approbation de cet avenant du Renouvellement Urbain, est importante dans le cadre du projet politique municipal que nous souhaitons continuer de mettre en œuvre dans notre ville, avec Dijon Métropole et nos partenaires. En matière de cohésion sociale et urbaine, nous veillons à ce que les conditions de vie des plus précaires soient les plus dignes et les plus décentes possibles, grâce à la poursuite d'une part des projets de ville d'envergure qui visent à améliorer le cadre de vie, la qualité des espaces et des équipements publics pour le bien être de toutes et tous, au centre ville, dans le quartier du mail, à Kennedy, pour ne parler que des projets les plus importants. Grâce, d'autre part, au développement d'actions sociales de proximité envers celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Depuis le début de l'année 2020, la France, tout comme la plupart des autres pays, vit dans un contexte de pandémie lié à la Covid-19. Les distributions alimentaires sont un signe assez incontestable de l'aggravation de la pauvreté dans notre pays. Elles ont augmenté de 30 % dans les grandes métropoles depuis le début de la crise, avec un pic pendant le confinement. L'antenne des Restos du Cœur de Chenôve a vu sa fréquentation augmentée de 68 % entre le début et la fin de la campagne d'été. Les sommes versées aux habitants par le C.C.A.S. de la ville de Chenôve, pour de l'aide alimentaire, a augmenté de 78 % entre 2019 et 2020, avec un pic lors de la première période de confinement où de nombreuses personnes se sont retrouvées en rupture totale de ressources.

Vous l'avez dit, M. le Maire, en ouverture de ce Conseil municipal, toutes les populations fragiles vont connaître dans les mois qui viennent des situations très complexes, en terme de chômage. On observe déjà une augmentation des demandeurs d'emploi, habitant sur la commune, de 4,28 % entre février et septembre 2020. Cela aura des conséquences sur leur revenu et de fait sur leur niveau de vie. Les conséquences sont massives sur les plus jeunes générations qui sont les plus touchées par cette augmentation du chômage, plus 13,43 % sur Chenôve, entre février et septembre 2020. Des jeunes, des étudiants, qui ont fortement recours à l'emploi précaire, aujourd'hui à l'arrêt. Ils sont les plus touchés car ils ne peuvent pas bénéficier des amortisseurs sociaux, comme le RSA.

Il s'agit donc, aujourd'hui, pour la ville de Chenôve et son C.C.A.S. d'agir pour soutenir les plus fragiles d'entre nous, il sera ainsi proposé aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., qui se réuniront demain soir, d'adopter une délibération qui permettra à la Commission des aides financières facultatives du C.C.A.S., en cette période de confinement, de pouvoir agir à titre dérogatoire sur les dossiers présentés par les travailleurs sociaux et qui nécessiteraient un soutien particulier du fait de cette crise sans précédent. Il s'agira de répondre spécifiquement aux besoins des habitants en complément des accompagnements sociaux déjà réalisés et, ô combien, indispensables en cette période, en plus des deux subventions exceptionnelles qui seront allouées au Secours Populaire Français et aux Restos du Cœur de Chenôve, comme cela a été annoncé ce soir.

Au nom du groupe « Chenôve pour Tous », j'exprime notre plein et entier soutien à la politique publique d'actions sociale que vous conduisez M. le Maire, avec la municipalité,

avec le C.C.A.S. et avec des partenaires engagés, au profit des personnes en situation de précarité, pour les habitantes et les habitants de Chenôve qui en ont le plus besoin, ceux envers lesquels notre volonté de solidarité est intacte. Merci, de votre attention.

T. FALCONNET – Merci, Mme JACQUOT. Merci, de votre intervention forte. M. LACHAMBRE a demandé la parole, j'imagine qu'il va évoquer le projet de bibliothèque trop onéreux, la culture ça coûte cher M. LACHAMBRE. Allez-y.

L. LACHAMBRE – Oui, M. le Maire. Vous me connaissez bien. Je me dois de répondre aux propos de M. NEYRAUD. M. NEYRAUD, vous ne connaissez pas les sujets, vous ne connaissez pas suffisamment les dossiers pour pouvoir, au Conseil municipal, porter comme ça, votre désaffirmation et notamment sur le monde de la culture. Vous nous dites, ce soir, que finalement un nouveau gymnase, c'est bien, mais une nouvelle bibliothèque, ça, ça ne serait pas bien et ça ne répondrait pas à l'urgence et aux besoins de nos habitants. M. NEYRAUD, moi je suis prêt, dans les temps meilleurs quand nous pourrions à nouveau sortir, à vous faire visiter la bibliothèque. Je vous ferai visiter la bibliothèque et je vous ferai observer plusieurs choses. Je vous ferai observer, la première chose, c'est que notre bibliothèque elle doit fermer régulièrement dans l'année à cause des conditions climatiques. Effectivement, le bâtiment est vieillissant et nous devons fermer la bibliothèque les étés parce qu'il fait trop chaud à l'intérieur. La bibliothèque de Chenôve c'est une des plus importantes de la Métropole et elle a un rôle à jouer à Chenôve, elle a un rôle à jouer encore plus dans le quartier politique de la ville. M. NEYRAUD, si vous nous dites, finalement « ça ne répond pas aux besoins des Cheneveliers », ça ne répond peut-être pas à vos besoins, M. NEYRAUD. Mais quand on siège au Conseil municipal, on doit répondre aux besoins de l'ensemble des habitants et pas à ses besoins personnels.

Un chiffre, M. NEYRAUD, 1 759. Ce n'est pas une date de l'histoire. 1 759 c'est le nombre d'ouvrages qui ont été empruntés la veille du confinement, le 29 octobre, 1 759. Quoi que maintenant que vous avez ce chiffre, comment vous pouvez nous dire que la bibliothèque, aujourd'hui, ne répond pas aux besoins des habitants.

T. FALCONNET – Merci, M. LACHAMBRE. M. MICHEL, vous voulez bien prendre la parole. Ensuite, il y a Mme CARLIER qui a demandé la parole.

D. MICHEL – M. le Maire, chers collègues. Simplement, un petit éclairage pour l'avenir, pour rassembler les intentions générales, certes intéressantes, voire pertinentes sur lesquelles je peux être en phase, plutôt en début de séance lors des propos liminaires et qu'ensuite on se centre vraiment sur l'objet de la délibération.

Comme je l'ai indiqué en commission, je suis favorable à cette délibération. Je vais donc voter pour. Néanmoins, je reste, on est d'accord, sur le projet Saint-Exupéry. Je l'avais évoqué mais je ne voulais pas le dévoiler en commission, et sur le « tout végétaliser » notamment sur cet espace. Comme je l'avais indiqué, un espace nature est important sur Saint-Exupéry mais je pense également qu'il peut également accueillir un espace économique, notamment sur le projet de retour du marché dominical à cet endroit et de lieux conviviaux ordinaires. Je ne suis pas favorable à un café associatif qui donne cette désagréable impression que les habitants de ce quartier ne seraient pas capables d'aller dans un commerce ordinaire.

J'interroge également la présence des services publics sur ce quartier où, aujourd'hui, en dehors des infrastructures historiques qui font débat, que sont, pas sur les écoles mais sur la bibliothèque municipale et sur la piscine, il n'y a pas grand-chose d'autre en terme d'interventions auprès de la population, sauf le commissariat et l'Espace solidarité Côte-d'Or.

Alors, juste, j'en profite pour rappeler que lors de votre propos liminaire, vous avez omis les aides du Département auprès des personnes fragiles mais aussi auprès des entreprises,

notamment des toutes petites entreprises.

Je renouvelle aussi une réflexion complémentaire et nécessaire à ce projet de renouvellement urbain, je renouvelle le projet dans le cadre de la convention avec la police nationale et en lien avec l'augmentation des effectifs de police municipale, d'un partage du commissariat. L'idée pour moi est d'aller au-delà et d'élargir l'obligation faite, de passer une convention de coordination avec l'État pour une commune comme Chenôve, en s'inscrivant dans un partage des lieux qui permettrait de faire vivre ce bâtiment et renforcerait le sentiment de sécurité des habitants. C'est plus une réflexion globale, elle est vraiment complémentaire au projet de renouvellement urbain, je ne me trompe pas à l'endroit où je le situe. Merci.

T. FALCONNET – Merci, M. MICHEL. Mme CARLIER a demandé la parole.

C. CARLIER – Merci, M. le Maire. Je voudrais revenir sur la question de la bibliothèque parce que certains d'entre nous, dont moi, avons eu l'opportunité de participer au Comité de pilotage pour la réhabilitation de la bibliothèque municipale et c'est vrai qu'il y avait cette question du coût. Mais on a visité cette bibliothèque, plusieurs autres bibliothèques, on s'est rendu compte à quel point c'était un point central dans le quartier politique de la ville, comme le disait M. LACHAMBRE, et surtout, en fait, l'état de cette bibliothèque, avec des inondations, une vraie passoire thermique. Enfin, même moi qui vient aussi régulièrement, je ne m'étais pas rendu compte de cet état mais on était presque à ce dire « faut tout démolir pour reconstruire ». En fait, on avait plusieurs scénarii, et oui on a fait le choix d'un scénario onéreux peut-être mais en ayant dans notre tête la volonté d'être justement sur cette rénovation urbaine et d'avoir un maximum de subventions pour pouvoir parvenir à ce beau projet. Et moi, je voudrais juste dire que « investir dans la lutte contre la pauvreté, pour moi c'est investir dans l'avenir ». Donc je n'ai aucun regret et je soutiens ce beau projet pour l'ensemble des Cheneveliers et surtout pour ceux qui habitent à côté. Des enfants qui viennent faire leurs devoirs, qui trouvent du soutien, qui n'ont pas forcément envie de rester dans leurs quelques mètres carrés, qui ont envie juste de voir d'autres personnes, voilà. Alors, on espère que la Covid, enfin la crise permettra, la crise sanitaire j'entends et le vaccin, permettront de pouvoir se réunir à nouveau. Mais, c'est vraiment un lieu fondamental sur le lien social au cœur de la ville.

T. FALCONNET – Merci, Mme CARLIER. Moi, je vais donner quelques éléments de réponse rapidement, à moins que, Mme POPARD, vous souhaitiez intervenir ?

Je vais commencer par l'intervention de M. MICHEL sur le commissariat de Chenôve. Pourquoi pas ? Sauf que vous avez la police de l'air et des frontières qui occupe ce commissariat, ce sont, je crois... le Bien Public en parlait ce matin, puisque la chef de la P.A.F. départementale a été citée et je crois que c'est plus de cinquante fonctionnaires de police qui sont à la P.A.F., affectés au commissariat de Chenôve et qui travaillent à Chenôve. Et ensuite, une dizaine de fonctionnaires de police qui sont plus ou moins affectés à notre territoire, j'espère que bientôt nous en aurons plus, puisque vous le savez, je demande toujours le classement de Chenôve, du Mail et du quartier politique de la ville en quartier « reconquête républicaine »,.. Donc, le commissariat c'était pas un mauvaise idée, M. MICHEL. D'ailleurs, vous le savez puisque nous y avons pensé ensemble lorsque nous étions amis. Donc vous l'avez repris à votre compte et j'ai interrogé la police nationale dernièrement, parce que je trouve que c'est, effectivement, une bonne idée. C'est un peu ce qui s'est fait à Fontaine d'Ouche : Maison de la sécurité et de la tranquillité publique. Cela aurait été une bonne idée, cela aurait redonné une place à ce commissariat subdivisionnaire de Chenôve, beaucoup plus importante qu'il ne l'a actuellement dans le quartier. Mais, malheureusement ça n'est pas possible.

Ensuite, je ne reviendrai pas sur les déclarations de nos collègues, je les remercie d'avoir commencé à rétablir un certain nombre de contre-vérités qui ont été énoncées dans la



première intervention sur ce dossier.

Vous voyez, je m'interroge, mes chers collègues. Soit effectivement le représentant de l'opposition qui s'est exprimé sur cette convention, comme le dit M. LACHAMBRE et comme le pense M. LACHAMBRE, méconnaît complètement ce dossier. On peut trouver des excuses effectivement dans ce cas de figure, parce que, je le disais, c'est cinq ans de travail. Cinq ans de travail avec les services de l'État, parce que je rappelle que le représentant de l'ANRU, de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, dans le Département c'est le Préfet. Donc, nous avons travaillé avec le Préfet, avec la représentation déconcentrée de l'ANRU, pour aboutir à ce résultat. Et il y a Dijon métropole, parce que Dijon métropole porte le renouvellement urbain. Il y avait tous les services concernés et bien évidemment notre direction de la cohésion sociale et urbaine. Je rappelle que nous avons embauché un agent, en l'occurrence une agente, qui est spécifiquement chargée de suivre ces dossiers aux côtés du directeur de la cohésion sociale et urbaine, parce que ce sont des dossiers d'une grande complexité. Et vous voyez, je comprends que vous n'en saisissez pas toute la subtilité, M. NEYRAUD., alors ça c'est la première hypothèse.

La deuxième hypothèse et cette hypothèse est beaucoup plus grave, je pense qu'à force d'énoncer des contre-vérités, comme vous le faites, je pense que c'est, en fait, c'est une stratégie délibérée. En fait, vous faites comme les complotistes, comme les DUPONT-AIGNAN, comme les Marine LE PEN, c'est-à-dire que vous balancez des trucs comme ça et puis il en restera toujours quelque chose, mais ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux d'enfiler les contre-vérités comme vous enfiler les perles, M. NEYRAUD. Par exemple, vous nous dites sur les 300 logements, vous dites « vous allez faire 50 % de logements à loyers modérés sur la centralité », c'est faux, c'est impossible. C'est impossible parce que la réglementation de l'ANRU nous l'interdit. Nous ne pouvons pas reconstituer du logement social après avoir déconstruit du logement social sur le périmètre du quartier politique de la ville et sur, d'ailleurs, un périmètre plus large que le quartier politique de la ville parce que tout simplement c'est la règle. Donc, vous mentez, M. NEYRAUD. Donc, soit vous vous trompez lourdement, soit vous mentez. Deuxièmement...

Propos inaudibles de M. Philippe NEYRAUD, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Ne m'insultez pas, s'il vous plaît. Deuxièmement, je vous rappelle quand même qu'un de vos principaux arguments c'est de dire « le PLUi-HD », le PLUi-HD, il y a eu des consultations, il y a eu des réunions publiques, j'en ai animé deux avec Pierre PRIBETICH à Chenôve, il y a eu des réunions à Dijon métropole, les conseils participatifs, conseils citoyens, les associations ont été très largement contributrices de ce document. Alors peut être qu'il est abscons pour vous, mais il fallait vous en occuper, il fallait apporter votre pierre à cet édifice.

Sur la question du pourcentage de logements à loyers modérés, il y a deux solutions pour faire baisser le taux de logements à loyers modérés à Chenôve. Je rappelle que nous avons environ 8 à 9 000 logements, 44 % d'entre eux sont des logements à loyers modérés. Faites le calcul vous-même, d'accord ? Ça fait environ 3 200 logement qui sont des logements à loyers modérés, si mes comptes sont bons. Pour faire descendre un taux, M. NEYRAUD, il n'y a pas cinquante solutions, soit vous diminuez le nombre de logements à loyers modérés, ce que nous avons fait, et quand je dis nous, ce sont les majorités successives qui ont commencé ce travail de renouvellement urbain : la majorité conduite par Roland CARRAZ qui a lancé la première étude, ensuite par Jean ESMONIN pendant 15 ans. Je rappelle, quand même, votre voisin peut en témoigner, 140 millions d'euros le programme national de renouvellement urbain première phase, et avec l'arrivée du tram, mais peut être que les gens n'avaient pas besoin de se déplacer en tram, avec le Cèdre, peut être que les gens n'avaient pas besoin d'aller aux spectacles, et ainsi de suite et je ne parle pas, bien évidemment, du renouvellement énergétique de la rénovation. Tout ça ce sont des programmes lourds parce que, vous voyez, M. NEYRAUD, la grosse différence entre vous et

nous, et je sais que parmi vos collègues certains pourront partager ce que je vais dire, c'est que vous n'aimez pas Chenôve, vous n'aimez pas la population de Chenôve et vous n'aimez pas la population du grand ensemble de Chenôve. Parce que quand vous dites « qu'il ne faut pas dépenser l'argent », j'ai peur, M. NEYRAUD, qu'il ne faille pas dépenser d'argent pour ces gens-là. Et ça, ça me blesse. Ça me blesse parce que ces gens-là, dont on parle, ils ont besoin de culture, ils ont besoin d'éducation, ils ont besoin de nature, ils ont besoin de pouvoir sortir en période de canicule avec leurs enfants de leurs 70 m² et leurs trois gosses pour qu'ils aillent dehors dans des espaces publics rénovés, de beaux espaces publics. Tout le monde a droit au beau dans cette ville. Et ce programme de renouvellement urbain avec une bibliothèque-médiathèque-ludothèque, est-ce que vous connaissez ? Est-ce que vous savez toute l'importance du jeu dans la relation parents/enfants ? Alors après, moi je veux bien qu'il faille enfermer les délinquants et je suis favorable à ça, je suis favorable à la sanction, je suis même des fois favorable à des sanctions plus lourdes que celles qui sont données, mais, moi, je crois beaucoup à l'éducation parce que pour empêcher un enfant de faire des bêtises et bien il faut lui donner de la nourriture, de la nourriture intellectuelle, de la nourriture culturelle, de la nourriture en terme d'éducation et c'est ça notre projet. C'est ça le projet de renouvellement urbain, M. NEYRAUD. À travers ce projet de renouvellement urbain, à travers ces 61 millions d'euros, à travers un gymnase rénové, à travers une bibliothèque agrandie et rénovée, à travers des espaces publics améliorés et rénovés, c'est l'amélioration de la vie de nos concitoyens qui habitent là, et qui sont les plus fragiles, et qui ont le plus besoin de l'action publique, qui ont besoin de l'action publique du Gouvernement, de la région Bourgogne-Franche-Comté, du Département, de tout le monde ensemble. Vous manquez d'ambition parce que vous n'aimez pas cette ville.

Et puis, je vais parler à l'homme de droite. L'homme de droite, normalement, il aime les entreprises, il aime les chefs d'entreprise. Vous allez dire aux chefs d'entreprises du BTP, et je crois que vous avez quelques accointances avec eux, vous allez dire aux chefs d'entreprises du BTP de la construction « que 61 millions d'euros sur un quartier, tout de même, c'est beaucoup d'argent ». Parce que 61 millions d'euros c'est des marchés pour les entreprises. Qui dit marchés, c'est de l'emploi et l'emploi c'est les clauses d'insertion. Parce qu'il y a des clauses d'insertion qui permettent à des gens qui n'ont pas de travail de pouvoir se remettre le pied à l'étrier. C'est un cercle vertueux, le renouvellement urbain, et ça répond bien évidemment, je m'inscris en fond de ce qui a été dit, les interventions de M. AMODEO, de Mme JACQUOT ou de M. LACHAMBRE, elles sont complètement en rapport avec le sujet parce qu'il n'y a pas le renouvellement urbain d'une part et puis le reste, le renouvellement urbain et bien ça rentre en résonance avec l'aide à la subsistance, avec la crise sanitaire, avec la lutte contre le terrorisme aussi, avec la lutte contre la bêtise qui construit, qui conduit à l'obscurantisme et au complotisme.

Je vais vous proposer de mettre aux voix cette délibération, mesdames et messieurs, chers collègues. Qui est contre cette délibération ?

M. Philippe NEYRAUD lève la main pour demander la parole, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Qui est contre cette délibération ?

M. Philippe NEYRAUD se lève et interpelle le maire de la main.

T. FALCONNET – Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

M. Philippe NEYRAUD se rassoie.

T. FALCONNET – Qui s'abstient ?

M. Philippe NEYRAUD relève la main. M. Philippe SINGER fait un signe de la main.

T. FALCONNET – Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Donc, je vous remercie, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

3 - RENOUELEMENT URBAIN – DÉCONSTRUCTION PARTIELLE DE L'ILM RUE ERNEST RENAN APPARTENANT À ORVITIS : ACCORD DE LA VILLE DE CHENÔVE

Le 13 mars 2020, le Bureau d'Orvitis, Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or, a émis un avis favorable à la déconstruction partielle de l'ILM sis 14 à 30 rue Ernest Renan à Chenôve. Accompagnée d'une requalification et d'une résidentialisation, cette déconstruction partielle de l'ILM a pour objectif de diviser l'immeuble en plusieurs unités résidentielles. L'une de ces unités résidentielles serait labellisée "Sérénitis" et dédiée à l'accueil des seniors dans des appartements accessibles, adaptés et disposant d'une offre de services du quotidien pour le bien vivre à domicile.

Sous réserve des études de faisabilité en cours, la déconstruction concernerait 2 cages d'escaliers, soit 30 logements sur les 90 logements que compte actuellement l'immeuble. La restructuration de logements de grandes typologies en logements plus petits permettra d'atteindre, à nouveau, 90 logements après travaux. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de la performance énergétique avec une certification "Bâtiment Basse Consommation Rénovation".

Le Code de la construction et de l'habitation stipule que la démolition d'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État nécessite, au préalable, l'obtention d'une autorisation préfectorale avec l'accord de la commune d'implantation.

L'opération de déconstruction partielle de l'ILM s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) dont les enjeux, les orientations et le programme pour le quartier du Mail ont été validés le 9 octobre 2019 par le comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

La stratégie de renouvellement urbain du quartier du Mail s'inscrit dans une approche intégrée de développement territorial du sud dijonnais qui trouve sa traduction dans le PLUi-HD. Complémentaire et cohérente avec la mutation urbaine le long de l'axe Dijon / Beaune, la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Mail participe :

- au changement d'image et au renforcement de l'attractivité de Chenôve,
- à l'affirmation de Chenôve comme pôle urbain structurant à l'échelle du sud dijonnais.

Cette opération de déconstruction partielle accompagnée d'une requalification et d'une résidentialisation des abords contribue à l'aménagement du secteur Renan et conforte l'attractivité résidentielle et la diversification du parc de logements à loyers modérés en répondant notamment au besoin d'une offre de logements adaptés à destination des personnes âgées.

Considérant le présent exposé,

Vu l'article L443-15-1 du Code la construction et de l'habitation,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 3 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De donner son accord à la déconstruction partielle de l'ILM sis 14 à 30 rue Ernest Renan à Chenôve,



ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Je souhaite donner, maintenant, la parole à Mme POPARD. Mme POPARD vous avez la parole.

B. POPARD – Merci, M. le Maire.

M. NEYRAUD et M. SINGER prennent la parole chacun leur tour, mais leurs propos sont inaudibles, ces derniers n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mme POPARD, vous avez la parole et vous seule.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – C'est parce que vous faites la même chose à chaque conseil.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mme POPARD vous avez la parole.

M. NEYRAUD et M. SINGER prennent la parole chacun leur tour, mais leurs propos sont inaudibles, ces derniers n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER, vous n'avez pas la parole. C'est Mme POPARD qui a la parole. Mais je n'ai pas de conseils à recevoir de vous. M. SINGER, ça suffit. Ça suffit.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER. M. SINGER. C'est intéressant de noter qu'à chaque fois que le Conseil municipal est retransmis on a les mêmes manifestations. Vous avez du public et vous êtes complètement dans l'excès. Lors de notre dernier Conseil municipal, ça c'est passé en douceur, en souplesse, on était tous d'accord sur tout.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – M. SINGER, je vous remercie. Mais il fallait gagner les élections, M. SINGER. Mais si, mais c'est ça.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Oh là, là. M. SINGER. Allez, c'est bon, vous partez si vous voulez, vous partez, si vous voulez. Mme POPARD, vous avez la parole.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Comment ? Ah ben non, vous n'avez pas voté contre, vous n'avez pas levé la main. Vous voulez que je refasse le vote, encore ? Ben non.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – C'est fabuleux, ça. Je mets aux voix, vous ne votez pas.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Je ne savais pas si c'était une demande de parole ou... oui mais enfin on ne va pas donner la parole, on ne va pas rester jusqu'à, hein ?

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mme POPARD, vous avez la parole.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mme POPARD, vous avez la parole.

Propos inaudibles de M. Philippe SINGER, ce dernier n'ayant pas de micro.

T. FALCONNET – Mme POPARD, vous avez la parole.

B. POPARD – Peut-être. Merci.

Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.

T. FALCONNET – Merci, Mme POPARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? C'est le même sujet donc on peut poursuivre nos débats. M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Merci, M. le Maire. Je vais être bref car le temps passe. Simplement pour saluer le projet de requalification de l'ILM Renan. C'est un beau projet de résidentialisation, comme vient de le rappeler madame la 1ère adjointe, de ce bâtiment, d'abord par sa dimension qualitative et quantitative puisque l'offre de logements reste identique, c'est important. Ensuite par son aspect environnemental et la rénovation énergétique qui sera réalisée et certifiée. Enfin et surtout peut être par la labellisation « sérénitis » dédiée à l'accueil des personnes vieillissantes au sein des logements adaptés, accessibles et soutenue par une offre de service à la personne.

Qui plus est, le portage de cette opération par ORVITIS, l'Office public de l'habitat du Conseil départemental, est un gage de réussite au regard de son expérience et son expertise sur ces opérations de renouvellement urbain qui sont conduites depuis longtemps sur Chenôve avec ce bailleur et sur ce type de résidence « sérénitis », fortement développé sur le Département. Merci.

T. FALCONNET – Et effectivement c'est un superbe projet, un très beau projet qui va répondre beaucoup mieux aux typologies de logements, type 1, type 2 et cela va nous permettre aussi de revoir complètement la rue Renan, la place du 19 mars. C'est agir sur le cadre de vie dans la continuité de ce qui a été fait précédemment. M. HABERKORN vous avez la parole.

B. HABERKORN – Je voudrais réaffirmer le soutien complet de notre groupe sur la politique de rénovation de la ville. Il faut rappeler que tous les projets qui ont été présentés, se soir, sont des projets qui cherchent aussi à travailler dans le cadre de la transition écologique, des projets d'isolation, des projets de basse consommation sur le bâtiment, on parle de la bibliothèque en particulier qui est un vrai puits thermique pour l'instant. Donc, tous ces projets-là, ne sont pas des projets de luxe, ce sont des projets qui sont obligatoires, pour lesquels on s'est engagé dans notre programme pour les élections municipales, quand je dis nous, c'est l'ensemble de la liste qui s'est engagé dans ce sens-là. C'est comme l'arrivée de la nature dans la ville, c'est des choses qui sont obligatoires de tenir compte de la transition écologique et je n'y vois pas trop de dépenses superflues là-dedans, donc tout notre soutien

à cette politique.

T. FALCONNET – Merci, M. HABERKORN. Y a-t-il d'autres interventions sur point ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

4 - AUTOPARTAGE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SCIC AUTOPARTAGE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Il est rappelé que, depuis 2018, la Ville de Chenôve expérimente la mise à disposition d'un véhicule en autopartage sur un emplacement de parking de la place Pierre Meunier à proximité du pôle multi-modal « Chenôve Centre ». Cette expérimentation permet de proposer aux Chenevelièrès et aux Cheneveliers une alternative à l'usage de la voiture individuelle et participe à l'essor des mobilités partagées à l'échelle du territoire métropolitain.

Le bilan de l'année 2020 est globalement satisfaisant. De janvier à septembre 2020, la voiture a été réservée 256 fois, soit une hausse de plus de 60 % par rapport aux réservations constatées en 2019 sur la même période. Le nombre d'utilisateurs est, quant à lui, passé de 33 en 2019 (13 professionnels et 20 particuliers) à 19 en 2020 (4 professionnels et 15 particuliers). Cette baisse du nombre d'utilisateurs peut s'expliquer, notamment, par la réticence de certains à utiliser un véhicule partagé dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons.

La convention annuelle, signée en décembre 2019, entre la Ville de Chenôve et la SCIC Autopartage-Bourgogne-Franche-Comté arrive à échéance le 20 décembre 2020.

Vu les éléments de bilan, il est proposé de renouveler la convention avec la SCIC Autopartage Bourgogne-Franche-Comté pour une période d'une année aux conditions exposées dans le projet de convention joint à la présente délibération :

- exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public,
- versement par la collectivité d'une participation financière de 6 000 € TTC correspondant à un crédit d'utilisation d'environ 80 heures et 700 km mensuels pendant 12 mois.

Considérant le précédent exposé,

Vu le projet de convention joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 3 novembre,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la SCIC Autopartage Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Chenôve conformément aux conditions exposées,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Mme BOUGÉ, vous avez la parole.

Lecture de la délibération par Marie-Thérèse BOUGÉ.

T. FALCONNET – Merci, Mme BOUGÉ. Je voudrais vous remercier d'embrasser l'ensemble



de ces sujets à bras le corps puisque, là aussi, ce sont des mines d'emploi, d'activité qu'il convient de développer. L'économie sociale et solidaire, vous y êtes vraiment engagée et je vous remercie de l'engagement qui est le vôtre.

M-T. BOUGÉ – Je vous remercie, M. le Maire.

T. FALCONNET – Il faut aussi reconnaître le travail, l'engagement. Et ce sont des voies d'avenir, comme la transition écologique, qui fait partie de la même logique. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Mme VILLIER, vous avez la parole.

A. VILLIER – Merci, M. le Maire. La tendance est au partage, et la voiture n'y échappe pas ; le dispositif d'autopartage permet d'accompagner les changements de modes de vie, que ce soit pour des raisons économiques, écologiques ou autres. En terme de mobilités, partager ne signifie pas nécessairement se contenter de moins ou entrer dans des dispositifs très complexes, mais plutôt se préoccuper de rechercher des modes de déplacement plus vertueux. Moins de pollution, moins de nuisances sonores, moins d'embouteillages, plus de possibilités de stationnement, moins de dépenses inutiles... Une empreinte carbone qui diminue, bref, une réduction des frais de transport et une meilleure utilisation de ressources de la planète.

À Chenôve, nous sommes engagés pour une écologie active et concrète. Nous voterons donc cette délibération.

T. FALCONNET – Merci, Mme VILLIER. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, ce projet de convention est donc adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

FINANCES

5 - SUBVENTIONS 2020 : PROJET « START AGAIN » DE L'ASSOCIATION AMIS'MOTS

Depuis 2019, l'association AMIS'MOTS a mis en place sur Chenôve son projet pédagogique « *Start Again* ». Formation pluridisciplinaire destinée aux femmes qui sont confrontées à des difficultés sociales et professionnelles, « *Start Again* » est un programme qui permet à ces dernières de se remettre en confiance à travers différents ateliers tels que le coaching personnalisé, l'apprentissage des langues, des mathématiques ou encore de l'informatique.

Le projet répond à différents objectifs :

- Accès à l'emploi / cohésion sociale,
- Égalité femmes / hommes,
- Lutte contre les discriminations.

Jusqu'ici, 80 % des femmes qui ont participé à « *Start Again* » se sont vues proposer à l'issue soit une formation diplômante, soit un CDD ou un CDI.

Par délibération n° DEL_2019_049, la Ville de Chenôve a accordé en 2019 une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association AMIS'MOTS pour la mise en œuvre de son projet « *Start Again* » sur la commune.

Afin de soutenir la continuité de cette action qui s'articule sur plusieurs sessions organisées durant l'année 2020, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une nouvelle subvention d'un montant de 4 000 € en faveur de l'association AMIS'MOTS pour son projet « *Start Again* ».

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 5 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'accorder une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association AMIS'MOTS pour son projet « *Start Again* »,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – M. RAILLARD, vous avez la parole.

L. RAILLARD – M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais si vous me le permettez, vous dire quelques mots sur la richesse de la vie associative à Chenôve. Chenôve est une ville très active notamment au niveau de ses associations. Depuis toujours, les municipalités successives ont eu à cœur de soutenir l'ensemble des associations. En effet, malgré les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, l'ancienne majorité mais aussi la nouvelle issue des élections du 15 mars dernier maintient l'enveloppe dédiée aux subventions de fonctionnement. Chaque année, ce sont presque 900 000 € par an que nous octroyons à l'ensemble des 140 associations de Chenôve.

L'association Amis'Mots fait partie des associations chenevelières à destination des populations confrontées à des difficultés sociales et professionnelles.



Présentation de la délibération par Ludovic RAILLARD.

L. RAILLARD – Aucun élu de cette enceinte ne peut nier l'efficacité de ce programme qui met le pied à l'étrier de personnes souvent éloignées de tout. La période que nous vivons montre bien les carences de l'État en matière de financement et ce n'est pas le plan de relance présenté récemment qui me démentira puisque rien n'est prévu pour les quartiers prioritaires trop souvent victimes de la misère sociale, M. AMODEO en a fait la remarque tout à l'heure. Avec cette subvention, Chenôve pourra donner un coup de pouce afin que sa population puisse progressivement relever la tête et vivre mieux. Après cet exposé très rapide, il vous est donc proposé d'accorder cette subvention de 4 000€ à l'association Amis'Mots pour la poursuite de son programme « *Start Again* ».

T. FALCONNET – Merci, M. RAILLARD. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme CARLIER, vous avez la parole.

C. CARLIER – Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, cette subvention que la commune s'apprête, je n'ose en douter, à allouer à l'association Amis'Mots pour le programme « *Start Again* » s'inscrit dans la volonté municipale de lutte contre la discrimination des femmes. Oui, il est essentiel de promouvoir le droit des femmes car dans une société moderne, du 21^e siècle, nous ne pouvons que faire le constat d'un statut quo sur des représentations plus que poussiéreuses du rôle de la femme. En effet, la répartition des tâches à la maison doit encore évoluer dans bon nombre de ménages. Le congé paternel, qui vient d'être allongé, mériterait de l'être encore davantage, d'ailleurs, d'autres pays européens (comme l'Espagne, la Finlande) l'ont déjà fait.

Sans parler de la situation professionnelle des femmes qui reste catastrophique : elles n'accèdent que difficilement à des postes de cadres, elles sont moins bien payées.

D'ailleurs, le jour où la commission municipale s'est réunie pour émettre un avis favorable sur cette délibération, soit le 4 novembre dernier, c'était précisément le jour où les femmes, par rapport à leurs collègues masculins, n'étaient plus payées jusqu'à la fin de l'année. Je n'aborde même pas la question des violences conjugales, insupportables, mourir sous les coups de son mari parce que, pour majorité des situations, un conflit est né autour d'une épouse ou conjointe qui ose, une femme qui ne se laisse pas faire, une femme qui s'émancipe.

Oui, aidons cette association à développer son programme « *Start Again* » basé sur une approche globale, c'est-à-dire qui se préoccupe de son insertion professionnelle, qui la soutiendra dans sa parentalité, qui la coachera pour qu'elle prenne confiance en elle... Ce type de discrimination positive doit être encouragé. Mais espérons juste qu'un jour, il n'y aura plus besoin de discriminer positivement les femmes : cela voudra dire qu'enfin, l'égalité hommes/femmes existe.

Et allez, j'ose l'anecdote : figurez-vous que lorsque nous avons changé de banque cet été avec mon mari, quel étonnement quand je me suis rendu compte que le banquier a mis notre compte commun, avec mon mari, à mon nom « M. et Mme CARLIER Caroline ». Quand je lui en ai fait la remarque, dommage pour la femme que je suis : il ne l'avait pas fait exprès...

T. FALCONNET – Merci, Mme CARLIER. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR



6 - CONVENTIONS TRIPARTITES ENTRE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, LES LYCÉES ANTOINE ET STEPHEN LIEGEARD ET LA VILLE DE CHENÔVE POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le lycée professionnel Antoine situé à Chenôve et le lycée Stephen Liegeard situé à Brochon ne disposent pas d'équipements sportifs pour couvrir tous les besoins pédagogiques,

Considérant d'une part, que la Région a la charge des lycées, qu'elle en assure l'équipement et prend en charge les frais de fonctionnement et que, d'autre part, l'éducation physique et sportive fait partie de l'enseignement obligatoire et qu'elle doit être dispensée dans des équipements sportifs adéquats,

Considérant que la commune de Chenôve dispose d'installations sportives pouvant bénéficier aux élèves dont la responsabilité incombe à la Région, il convient de conclure une convention relative à l'utilisation des installations sportives municipales avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et chacun des lycées, pour une période de 2 ans et 8 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2023.

La précédente convention étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler avec des conditions financières actualisées et établies en lien avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le forfait précédemment appliqué est remplacé par un tarif horaire par type d'équipement utilisé, comme indiqué ci-dessous :

- Installations couvertes : 13 € de l'heure,
- Installations plein air : 6 € de l'heure,
- Centre nautique municipal : 14,35 € de l'heure.

Vu les projets de convention d'utilisation des installations sportives par les lycées annexés à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 5 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'utilisation des installations sportives avec la Région et les lycées Antoine et Stephen Liégeard, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Mme POPARD, vous avez la parole.

Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.

T. FALCONNET – Merci, Mme POPARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est

adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. LACHAMBRE

7 - BUDGET 2020 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

En fonctionnement, afin de sécuriser l'exécution comptable des charges de personnel jusqu'à la clôture de l'exercice, il est proposé d'abonder préventivement de 30 000 € ce chapitre. Ce montant correspond à l'ajustement de la participation au Comité d'Action Sociale au titre de 2020.

Par ailleurs, il est prévu un transfert de crédits de 6 500 € entre le fonctionnement et l'investissement, destiné notamment à la modernisation des équipements de la salle du conseil (écran et micros) et de la sonorisation portative.

Les recettes sont complétées à hauteur de 31 715 € provenant de la prise en charge par l'assureur de la commune des sinistres intervenus à la la Maison du lien social et au Boulodrome.

En investissement, seule la somme de 6 500 € est prévue en dépenses.

Les recettes sont abondées de 32 900 €, correspondant à la clôture des deux sinistres sur la boîte à vélos et 2 690 € au titre des subventions. Cette somme comprend un ajustement de la DSIL pour les travaux de l'hôtel de ville (-12 310 €), compensé par une aide de la CAF de 15 000 € pour les travaux de rénovation des locaux de P'tit Bleu P'tit Jaune.

En conséquence, l'emprunt est réduit de 29 090 €.

Vu le budget primitif 2020 et la décision modificative n°1,

Vu la décision modificative n°2 annexée à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la décision modificative n° 2 au budget 2020 jointe en annexe.

T. FALCONNET – Je donne la parole à M. AUDARD, pour trois délibérations. Ici, pour la décision modificative. Vous avez la parole.

Présentation de la délibération par Patrick AUDARD.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette décision modificative qui n'a que peu d'incidence sur l'équilibre du budget ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette décision modificative n° 2 est adoptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. LACHAMBRE



8 - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL « ECLAT-BFC »

Le contexte épidémique de COVID-19 et la mise en place du confinement de mars à juin 2020 a eu de graves conséquences pour de nombreux élèves de Chenôve qui, confrontés à la fracture numérique, se sont retrouvés en rupture d'apprentissage et de suivi pédagogique.

Ce contexte a amené la Municipalité, déjà très investie dans le digital éducatif, à concevoir une stratégie d'École numérique en choisissant d'attribuer dès janvier 2021 un ordinateur à tous les élèves de CM1 scolarisés à Chenôve et de déployer dans les six écoles élémentaires un espace numérique de travail (ENT).

Un espace numérique de travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques (agenda, messagerie, blog de classe, accès aux ressources numériques...) nécessaires aux apprentissages et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles dans un cadre sécurisé.

L'espace numérique de travail (ENT) permet ainsi aux enseignants, à leurs élèves et aux parents de ces derniers de consulter et d'échanger des contenus et d'avoir accès à des services numériques qui leur sont destinés. Des personnels non enseignants peuvent aussi y avoir accès (collectivités, comptes invités, ...). L'ENT est accessible par internet grâce à des identifiants personnels via un ordinateur, une tablette ou un smartphone

Dès lors, il est envisagé de déployer à compter de janvier 2021 pour l'ensemble des écoles élémentaires de Chenôve l'environnement numérique de travail ECLAT-BFC grâce aux services proposés par la société KOSMOS dans le cadre du marché conclu par la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La commande s'effectuerait aux conditions suivantes (tarifs 2020) :

- Mise en œuvre du service (uniquement la 1^{ère} année) : 30,42 € HT/ école
- Fourniture du service ENT : 0,51 € HT/ élève / année scolaire

Le déploiement de la solution ECLAT-BFC nécessite une adhésion de la Ville de Chenôve à la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté (ouverte à toutes les collectivités présentes sur le territoire régional).

La durée de la centrale d'achat est illimitée et son fonctionnement est réalisé à titre gratuit.

L'adhésion se fait par délibération de chaque collectivité volontaire avec approbation des règles de fonctionnement de la centrale d'achat. L'adhésion à la centrale n'engage pas ses membres à participer à l'ensemble des procédures de marchés mais laisse la liberté aux adhérents de recourir aux marchés au cas par cas pour l'acquisition de fournitures ou de services.

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De se prononcer favorablement sur l'adhésion de la Ville de Chenôve à la centrale d'achat régionale et d'approuver les termes des statuts de ladite centrale joints en annexe,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – M. AUDARD, vous avez la parole.

P. AUDARD – Je vous remercie, M. le Maire.

Présentation de la délibération par Patrick AUDARD.

T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Quand on peut faire des économies d'échelle, en adhérant à des centrales d'achat, dans ce cas-là à celle de la région Bourgogne-Franche-Comté, nous l'avons fait aussi avec celle de Dijon métropole sur d'autres sujets, eh bien, nous le faisons. Ça nous fait quand même gagner, marché par marché, quelques dizaines de milliers d'euros tous les ans, et ce sont avec les petits ruisseaux que l'on va vers les grandes rivières.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette convention ? M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – C'est une délibération très intéressante qui a été présentée ce soir. Elle va permettre de proposer un outil de cohérence pour la scolarité et un support interactif numérique pour les familles de Chenôve, tant pour les élèves que pour les parents, et le coût peu onéreux pour la collectivité et donc pour les Cheneveliers.

En effet, l'espace numérique de travail « Eclat-BFC », déjà utilisé par le Département de la Côte-d'Or et la Région permettra aux élèves et à leurs parents une pratique et une habitude de cet environnement numérique, avant d'entrer au collège. C'est un vrai gage de facilité pour l'avenir.

Pour autant, mon attention se porte sur la partie investissement et mise à disposition du matériel informatique aux élèves, notamment à la pérennité de ce dispositif dans le temps. Je m'interroge également sur les moyens d'accès à Internet dont ces outils auront forcément besoin et pour lesquels les familles n'ont pas toujours l'abonnement adéquat au regard du coût qui peut être prohibitif pour nombre d'entre elles. J'invite, si ce n'est pas fait, à se mettre en lien avec l'État et le Département qui propose, dès à présent, des formations à destination des parents sur l'usage de ces outils numériques.

Ces questions, propositions, l'idée est d'aller au-delà des clivages, il serait dommage que la mise à disposition d'outils numériques pour lutter contre l'illectronisme des plus jeunes soient freinés ou empêchés par ces points de fragilité économique, sociale et culturelle présente dans les familles. Et la crise sanitaire, comme vous l'avez rappelé, l'a d'ailleurs fortement révélé à nouveau. Merci.

T. FALCONNET – Merci, M. MICHEL. Je donne la parole à M. HABERKORN.

B. HABERKORN – C'était pour signaler que « Eclat-BFC » fonctionne également sur les téléphones portables. Il n'y a pas forcément besoin d'avoir une connexion informatique qui marche bien. On peut faire fonctionner ça sur le portable, et ça fonctionne bien. On peut également faire des places virtuelles sur le portable. On s'est posé la question pour nos élèves, parce qu'il y a évidemment plein d'élèves qui n'ont pas de connexion Internet qui fonctionne bien.

T. FALCONNET – Merci, M. HABERKORN. M. AUDARD, vous avez la parole.

P. AUDARD – Oui, la culture numérique fait partie de la culture. Et le fait de pouvoir mettre à disposition des moyens fait partie d'une possibilité d'accès à cette culture numérique, et c'est très important de le concevoir sous cet angle-là.

Le deuxième aspect, c'est que les achats de ces appareils s'accompagnent d'un travail de la direction de l'Éducation, de son directeur et de l'adjointe en charge de l'Éducation, pour répondre aux questions justes que vous venez de poser. On aura l'occasion de faire un bilan de la mise en œuvre de cette mesure qui est appelée à se prolonger dans le temps, puisqu'il s'agit de créer cet élément de culture au bénéfice de tous.

T. FALCONNET – Mme BOILEAU, vous avez la parole.

J. BOILEAU – Je voulais savoir si les élèves de CM1 garderont cet ordinateur, s'il leur est acquis, ou s'ils le rendent à la fin de l'année scolaire. Merci.

T. FALCONNET – Merci, Mme BOILEAU. Je redonne la parole à M. MICHEL, puis je donnerai quelques réponses.

D. MICHEL – Oui, je ne voulais pas installer les conditions d'un dialogue avec M. HABERKORN. Pour autant, j'ai des enfants au lycée qui ont l'application sur leur smartphone, il n'y a pas de souci, sur la dimension des devoirs, cela devient un peu plus délicat en terme de pratique avec cet outil, c'est simplement ça que je voulais souligner. Les devoirs sur smartphone, c'est vite limité, on a pu le voir pendant le confinement, donc l'outil en question est important, car de meilleure qualité, mais je reste sur les préoccupations de l'approche globale qui nécessite que l'outil soit utilisé de manière la plus efficace, et avec une perspective à moyen-long terme.

T. FALCONNET – M. MICHEL, je ne vais pas rentrer dans le détail ce soir. On s'est rendu compte, effectivement, que là aussi, on a parlé d'accélérateur des symptômes de crise, la crise sanitaire et la distanciation sociale ont été un formidable révélateur, et je le dis sans esprit polémique, nous n'avons pas été tout de suite accompagnés sur ce sujet, alors que très vite, nous avons été confrontés à la question de la dotation d'équipements numériques. On dit que les enfants pourront faire leurs devoirs à la maison sur Internet, et effectivement, il faut Internet, il faut un ordinateur, et quand il y a une fratrie qui doit faire en même temps ses devoirs sur Internet, les foyers de Chenôve, sans vouloir faire injure à ceux qui ont plusieurs ordinateurs à la maison, ont un ordinateur familial, quand elles en ont un, qui est utilisé par toute la famille, et le plus souvent, la seule ressource numérique est le smartphone.

Par rapport à ça, nous avons d'abord réagi immédiatement en mobilisant un certain nombre de matériels que nous avons dans nos écoles primaires, notamment 96 tablettes numériques distribuées à des enfants qui n'avaient pas d'autres moyens de pouvoir accéder à leurs devoirs, à un accompagnement scolaire. La Poste a également beaucoup œuvré avec les photocopies des devoirs à domicile. Cela a été très compliqué. Nous avons pris la décision d'agir contre cette fracture numérique. On a déjà eu un débat en interne : quel type de matériel, quelle modalité de mise à disposition, est-ce que c'est un don dès l'entrée en CM1 ? On est sur une autre réflexion, ce sera plutôt une dotation, un prêt sur deux ans, et à l'issue de la scolarité obligatoire en école primaire, on passe sur des compétences qui sont celles du Département avec le collège, et donc c'est au Département de faire son travail d'accompagnement avec les collégiens. Je crois savoir qu'il y a une réflexion qui est en cours sur ce point.

Et après, une fois que vous avez le matériel, il faut mettre du contenu. C'est du contenu pédagogique. Il y a tout un travail de la direction de l'Éducation en direction de l'inspectrice de circonscription, de la communauté éducative de Chenôve, et des enseignants, pour s'accorder sur l'environnement que les élèves pourraient trouver sur leur ordinateur ou leur matériel numérique.

Il ne nous a pas échappé la question de l'accès Internet. On ne va pas lancer le débat ce soir sur la 4G et la 5G. On a suivi plusieurs pistes. Au niveau national, je sais que le gouvernement travaille sur ce point, parce qu'on avait fait remonter cette problématique lourde. On peut partager la connexion avec son smartphone, mais ça coûte de l'argent, car ce sont autant de kilo-octets qui sont dépensés, et donc tout ça, c'est effectivement des problématiques très complexes.

Mais on essaie de répondre à la fracture numérique pour tous les enfants de nos écoles, parce que c'est ça l'universalisme. On aurait pu considérer qu'il n'y aurait que les écoles de

REP+ qui étaient concernées par cela, mais nous avons une politique globale sur l'ensemble des écoles. Ce seront tous les enfants scolarisés en CM1 dans les écoles publiques de Chenôve qui pourront bénéficier de cet équipement, de l'accompagnement et du plan de formation des enseignants, parce qu'il y a tout ce travail qui est mené actuellement.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce point ? Alors, effectivement, c'est de l'argent public. On va en parler ensemble et on va prendre des décisions.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. BRUGNOT

ADMINISTRATION GENERALE

9 - CRÉATION D'UN TARIF POUR LES VACATIONS FUNÉRAIRES

Le 7 août 2020, les Pompes funèbres dijonnaises ont ouvert un funérarium au 21 rue Jean Moulin à Chenôve.

Dès lors, il y a lieu de créer un tarif pour les vacations funéraires dues par les familles en contrepartie de la surveillance des opérations funéraires réalisées sur le territoire communal.

L'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales limite les opérations funéraires soumises à surveillance et au paiement de vacations :

- aux opérations de fermeture du cercueil, en cas de transport du corps hors de la commune de décès ou de dépôt et lorsque aucun membre de la famille n'est présent,
- aux opérations de fermeture du cercueil, lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Conformément à l'article L.2213-15, le montant des vacations est fixé par le maire après avis du conseil municipal. Le maire conserve le choix du montant applicable dans sa commune, dans l'intervalle de prix compris entre 20 € et 25 €, ce montant pouvant être actualisé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le dispositif des vacations funéraires est sans incidence budgétaire pour la Ville de Chenôve. Quel que soit le montant unitaire fixé par le maire, les vacations n'intègrent pas le budget de la collectivité.

Dans les communes classées en zone de police d'État où la surveillance des opérations funéraires est exercée par les fonctionnaires de la police nationale, les vacations sont versées directement au budget de l'État.

Il vous est donc proposé de fixer à 20 € le tarif de ces vacations funéraires.

Vu les articles L.2213-14 et L.2213-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'émettre un avis favorable à la création d'un tarif unitaire des vacations funéraires fixé à 20 €,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – M. AUDARD, vous avez la parole.

P. AUDARD – J'allais proposer de commencer mon discours en disant qu'on allait quitter l'austérité budgétaire pour passer à quelque chose de très différent.

Lecture de la délibération par Patrick AUDARD.



T. FALCONNET – Merci, M. AUDARD. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE :

M. BRUGNOT

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

10 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ : FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du Code des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L.111-7-5 du Code de la construction et de l'habitation concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi définis par le décret prévu à l'article L.111-7-9 du Code de la construction et de l'habitation et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'État dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La commission est présidée par le maire ou son représentant, désigné par arrêté municipal.

Le maire arrête la liste des membres de la commission, qui pourra s'établir comme suit :

- des représentants de la ville de Chenôve : sont concernés les élus dont la délégation de fonction attribuée par M. le Maire a un lien avec l'accessibilité au sens de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales,
- des représentants des associations travaillant avec ou auprès des personnes handicapées ou des personnes âgées,
- des représentants parmi les acteurs économiques (syndicats de salariés, syndicats d'entrepreneurs, chambres consulaires...),
- toutes personnalités compétentes, notamment les cadres municipaux tels que le Directeur général des services, la Directrice du C.C.A.S., le Directeur des Services techniques, le Directeur de la Cohésion sociale et urbaine, et tout autre usager chenevelier ou personnalité extérieure invité à siéger.

La commission communale d'accessibilité sera réunie au moins une fois par an, et chaque



fois que nécessaire, à l'initiative de son Président qui en fixera l'ordre du jour.

Chacun des membres extérieurs à la Municipalité pourra se faire représenter sous réserve d'en informer officiellement le Président avant l'ouverture de la séance.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Vu l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 5 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'adopter la composition et le fonctionnement de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées tels qu'exposés,

ARTICLE 2 : D'en confier la présidence à Monsieur le Maire ou son représentant,

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Mme DE LA TOUR D'Auvergne, vous avez la parole.

Lecture de la délibération par Jamila DE LA TOUR D'Auvergne.

T. FALCONNET – Merci, Mme LA TOUR D'Auvergne. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? M. NEYRAUD, vous avez la parole.

P. NEYRAUD – M. le Maire, messieurs et mesdames les élus, je vous signale en tant qu'élue municipale et compte tenu également de l'intérêt que je porte à ces questions sur le handicap, par rapport aussi à mon travail, mais ça je n'en parle pas car vous n'aimez pas que j'en parle, je serais très intéressé de faire partie de cette commission, donc je postule pour cette commission.

J'aurais voulu également répondre aux propos très durs qui ont été tenus tout à l'heure. Je ne suis pas venu siéger, M. le Maire, au conseil municipal pour me faire traiter d'inculte ou de complotiste. Quand on donne son temps à une commune ou à une personne, vous croyez que ce n'est pas l'aimer ? Il me semble que c'est là le bien le plus précieux que de donner son temps. De nos jours, ça compte beaucoup.

Vos procédés sont inadmissibles et seront rapportés à la Préfecture, et notamment le refus de notre vote. Nous avons le droit de ne pas être d'accord avec vous, il faut accepter la contradiction, M. le Maire.

Et vous, M. LACHAMBRE, qui m'invite à la bibliothèque alors que vous habitez sur Chenôve juste depuis les élections municipales. Ça fait depuis 2003 que je vais à la bibliothèque tous les week-ends, et je ne vous ai pas attendu pour venir. Vous connaissez certainement mieux celle de Dijon.

Vous avez été élu avec un peu moins d'un habitant de Chenôve sur quatre, M. le Maire, malgré vos 66 %, et votre parole n'est pas forcément la parole divine. Nous vous demandons donc d'accepter notre différence, car là aussi, accepter la différence, c'est aimer

son prochain. Nous, nous vous excusons parce que nous vous savons stressé par notre recours qui sera jugé demain matin. Merci.

T. FALCONNET – Merci, M. NEYRAUD, pour cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions sur la commission d'accessibilité ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

FINANCES**11 - COOPÉRATIVES SCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : SECOND VERSEMENT**

Outre les dotations forfaitaires, réparties lors du précédent conseil municipal, les coopératives scolaires bénéficient de subventions, attribuées (sur présentation de justificatifs), pour les projets d'école et les voyages scolaires.

Le montant de chacune de ces aides a été fixé par la délibération du 11 février 2013, respectivement à 160 € par école et 99 € par classe pour les sorties à la journée. Compte tenu des demandes déposées par les écoles, il est proposé d'attribuer ces subventions comme suit :

Attributaire	Nature de l'activité	Montant
Gambade (Maternelle Gambetta)	Projet d'école	160,00
Maternelle Violettes	Projet d'école	160,00
Primaire Grands Crus	Sortie scolaire (4 classes)	396,00
Primaire En Saint Jacques	Sortie scolaire (9 classes)	891,00
Maternelle En Saint Jacques	Sortie scolaire (3 classes)	297,00
Élémentaire Violettes	Sortie scolaire (11 classes)	1 089,00

Vu la délibération du 11 février 2013 fixant les modalités d'attribution des subventions aux coopératives scolaires,

Vu le budget primitif 2020,

Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020,

Vu l'avis de la commission Solidarité, Éducation, Jeunesse et Sports en date du 5 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer les subventions aux coopératives scolaires telles que listées,

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Mme AGLAGAL, vous avez la parole.

Lecture de la délibération par Aziza AGLAGAL.

T. FALCONNET – Merci, Mme AGLAGAL, de votre engagement pour l'école, pour l'école de la République . Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR



DOMAINE ET PATRIMOINE**12 - CESSION DU BIEN IMMOBILIER SITUÉ AU 36 RUE ARMAND THIBAUT :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

La commune de Chenôve a acquis le 1^{er} juillet 2015, sur le fondement de l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des collectivités de Côte-d'Or, une maison sise 36 rue Armand Thibaut, cadastrée section AH n°70, à la suite d'une première délibération du Conseil municipal du 18 novembre 2013.

Ce bien acquis au titre du volet thématique d'intervention « Projets communaux » avait pour objectif la réalisation d'une opération d'habitat collectif.

Ce projet ayant été abandonné, cette propriété n'a plus d'utilité pour la commune.

De ce fait, ce bien a été mis en vente depuis plus de deux ans. Toutes les propositions d'achat faites à ce jour par d'éventuels acquéreurs étaient très en deçà des estimations de France Domaine, du fait de la vétusté de la maison et des travaux nécessaires pour sa remise en état.

Aujourd'hui, la commune bénéficie d'une offre d'achat de 270 000 € présentée par Monsieur et Madame Abdelhafid et Kawtar AJOURAY, en date du 2 octobre 2020.

Cette opération pourrait être consentie pour un montant de 270 000 € duquel seraient déduits les honoraires de l'agence mandatée pour ce bien, soit 16 000 €.

Les frais liés à l'acte seraient à la charge de l'acquéreur.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL et à la convention opérationnelle autorisée par le conseil municipal et signée le 1^{er} juillet 2015, la rétrocession à la commune ne s'imposerait pas, l'EPFL céderait directement le bien aux acquéreurs,

Le différentiel entre le prix d'acquisition par l'EPFL pour le compte de la commune et le prix de cession aujourd'hui envisagé, serait remboursé par la commune à l'EPFL. Les modalités de cette cession seront examinées lors d'un conseil d'administration de l'EPFL en date du 19 novembre 2020,

Cette opération serait donc consentie pour un montant total payable par la commune de 208 254,84 € arrondi à 208 255,00 € correspondant au montant du différentiel augmenté des frais d'acte, de la participation aux frais de portage fixé à 1 % par an pendant 4 ans puis 1,3 % par an outre les impôts fonciers.

Soit :

- Montant du différentiel : 144 975 €
- Frais d'acte notarié : 6 254,84 €
- Frais de portage du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2019 : 18 490 €
- Frais de portage du 1^{er} juillet 2019 au 19 novembre 2020 : 8 331 €
- Impôts : 30 204 €

Considérant les caractéristiques susvisées de l'opération qu'il importe de conclure dans les conditions les plus favorables pour la commune,

Considérant qu'il convient de vendre ce bien pour éviter qu'il continue de se dégrader et arrêter le paiement des frais de portage à l'EPFL,

Considérant la prochaine délibération de l'EPFL à intervenir le 19 novembre 2020,



Vu l'offre d'achat de Monsieur et Madame Abdelhafid et Kawtar AJOURAY du 2 octobre 2020,

Vu l'avis de France Domaine du 31 janvier 2020 pour un montant de 330 000 €,

Vu le plan joint en annexe,

Vu l'avis de la commission Projets de ville, Transition écologique, Travaux en date du 3 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser la cession de cette propriété désignée ci-dessus aux conditions exposées,

ARTICLE 2 : De mandater l'EPFL afin de signer l'acte notarié correspondant et tout acte préalable nécessaire afin d'engager les parties dès avant la signature de l'acte notarié,

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement à l'EPFL du montant de 208 255,00 € correspondant au différentiel du prix augmenté des frais et impôts tels que mentionnés ci-dessus,

ARTICLE 4 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – M. AMODEO, vous avez la parole.

Lecture de la délibération par Martino AMODEO.

T. FALCONNET – Merci, M. AMODEO. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Et je ne doute pas qu'il y en ait. M. NEYRAUD, vous avez la parole.

P. NEYRAUD – M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, un chiffre d'abord pour commencer. 456 000 €, c'est la somme qui a été déboursée par la mairie de Chenôve en 2015 pour acquérir ce bien, dit maison Duraffourg. Souvenez-vous, il était question de créer une porte d'entrée de la ville de Chenôve, puis un rond-point et enfin des logements collectifs en achetant deux autres maisons voisines. Ces trois projets ont été abandonnés pour des raisons techniques ou financières et n'ont dans tout les cas pas aboutis. C'est bien d'avoir des idées, mais il faut aller jusqu'au bout. Cela nécessite une étude de faisabilité, un chiffrage sérieux en amont, donc de la préparation. Quand cela engage des deniers publics importants, comme ici, il ne faut pas foncer tête baissée. Pourtant, on dit que l'on apprend de ses erreurs, cela ne semble pas être le cas, pour vous, M. le Maire : le parking du Clos du Roy, le parking Herriot, le terrain multi sport du Clos du Roy, le ruisseau urbain qui part du Cèdre, 400 000 € encore. Et maintenant cette maison. Que d'argent jeté par les fenêtres. Dans le cas présent, la vente que vous proposez à 254 000 € net vendeur représente une perte de 208 000 € qui aurait pu être utilisée pour aider nos concitoyens. Je vous l'avoue, M. le Maire, j'aurais préféré utiliser cette somme de manière différente pour nos aînés, nos jeunes et les personnes qui sont touchées de plein fouet par le confinement, parce que vous l'avez dit, il y a beaucoup de misère. 208 000 €, on peut en acheter des repas pour ce prix là, M. le Maire.

Bien sûr, vous allez dire que vous n'étiez pas maire à cette période, deux mois avant

l'éviction de Jean ESMONIN, mais vous étiez adjoint, vous avez voté pour ces projets, et vous voulez nous faire croire que vous n'êtes pas responsable ? Vous auriez pu dire que ce projet allait droit dans le mur, mais vous ne l'avez pas fait. Vous avez tendance à vous glorifier du Cèdre alors que ce n'est pas vous qui en êtes l'initiateur, c'est bien M. ESMONIN. Par contre, pour les choses qui ont moins bien marché, vous savez évoquer l'ancien maire. Alors, aujourd'hui, rassurez-vous, nous allons voter oui pour rattraper vos erreurs. Mais nous sommes inquiets pour les prochains projets de grande envergure qui s'annoncent pour les prochaines années.

Une dernière question, M. le Maire, si vous me le permettez, et cela afin de rassurer le bon citoyen que je suis : de 2015 à 2017, un loyer a été perçu par la mairie de Chenôve, compte tenu que l'ancien propriétaire logeait encore dans cette résidence, loyer qui je l'espère a peut-être contribué à atténuer cette somme de 208 000 €. M. le Maire, pouvez-vous nous faire connaître le montant de ce loyer, s'il vous plaît ? Merci.

T. FALCONNET – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce point ? M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Merci, M. le Maire. Alors, je n'oublie pas que j'étais aussi responsable à ce moment-là. Donc le premier point est plutôt technique, il s'agit de recettes éventuelles et je suis surpris que l'on ne l'ait pas passé en commission finances, donc j'interroge ce point un peu technique. Ensuite, ce qui m'ennuie, c'est le renoncement au projet de la porte centralité qu'on avait. À l'époque, on avait travaillé ensemble, avec M. le Maire, sur cinq poches foncières dont celle-ci avec 15-20 logements qui étaient à l'étude. Après, je n'ai pas continué, mais j'entends les éléments. Je dis qu'il est dommage avec tout le projet qu'il y avait sur la redynamisation : le Cèdre, le terminus du tram, le projet au niveau du développement à la fois de l'habitat et à la fois des commerces de proximité. Il y avait cette belle idée que je trouvais intéressante de prolonger. Voilà, ce sont les points que je voulais développer pour marquer les éléments de désaccord qui peuvent être les miens. Merci.

T. FALCONNET – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce point ? M. NEYRAUD, je vous remercie sincèrement, alors non pas de prendre la position que vous prenez. Je voulais vous remercier parce que vous êtes le seul ici légitime qui auriez pu voter contre cette délibération. Parce que vous êtes le seul à ne pas y avoir pris part d'une manière ou d'une autre et je voulais vous remercier pour le début de votre intervention. Vous voyez, parce que pour ce qui concerne cet achat, parlez-en aussi à votre voisin.

Quand j'entends que M. MICHEL, vous regrettez l'abandon de ce micro-quartier qui devait se construire, vous savez très bien, vous avez travaillé avec moi sur ce dossier, vous savez très bien tous les empêchements qu'il y a eus, notamment la nécessité d'acheter d'autres maisons qui étaient contiguës et qui étaient d'ailleurs en voie de négociation. Je ne veux pas aller plus loin sur ce dossier.

C'est un dossier douloureux, vous avez raison M. NEYRAUD, c'est un dossier douloureux et je vais vous répondre, rassurez-vous. 208 000 €, ça s'appelle solder l'héritage. Effectivement, dans l'héritage, il y a de bonnes choses. Par exemple, le Cèdre est une excellente chose et je reconnais à mon prédécesseur d'en avoir la paternité, parce que moi, je ne reconnais pas des enfants qui ne sont pas les miens, c'est une question de principe. Ensuite, dans des héritages, il y a des choses moins sympathiques et dans tout ce que vous avez énuméré, tout ça, c'est de l'héritage et on solde l'héritage et, parfois, ça demande du temps de solder un héritage. Et ce soir, nous soldons une partie de l'héritage qui est particulièrement douloureuse pour la Ville, et je suis complètement d'accord avec vous que les 208 000 € auraient été bien mieux dans les caisses de la Ville qu'ils ne seront demain dans les caisses de l'EPFL.

Pour ce qui concerne le loyer, je vais vous le donner parce que j'ai demandé une note bien précise, je me doutais bien qu'il y aurait des demandes d'intervention sur ce point. Alors les frais de portage ont été ouverts jusqu'en juillet 2019. Le loyer était de 943 € par mois et

couvrait les frais de portage, et donc M. bon an, mal an couvrait les frais de portage et les impôts fonciers. Et donc à partir du 31 décembre 2017, M. DURAFFOURG a quitté cette maison et nous n'avons plus eu l'apport des loyers. Et la soulte, je vous l'ai donnée, vous l'avez. C'est une opération qui n'est pas une bonne opération pour la Ville, je suis complètement d'accord avec vous.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? M. SINGER, vous avez la parole.

P. SINGER – Merci, M. le Maire. Alors, vous m'avez mis en cause tout à l'heure, je ne vais pas jouer sur les dates mais je vous rappelle qu'en 2015, je n'étais plus élu. Mais peu m'importe, l'héritage de M. ESMONIN, je le revendique comme je revendique aussi le fait que Roland CARRAZ m'ait un jour demandé de faire partie de son équipe au titre de la société civile. Jean ESMONIN a laissé un très bel héritage et vous devriez vous en féliciter. On ne sait pas ce qu'il aurait fait en tant que maire s'il avait pu continuer son mandat et si vous ne l'aviez pas invité à sortir prématurément. Et ça, je continue de penser que c'est une faute politique originelle qui vous a permis d'asseoir une légitimité pour vous faire réélire, parce que vous parlez toujours de vos 66 %. Mais vous étiez installé dans le nid fabriqué par un autre tel un coucou. Ça, je voulais le dire publiquement une fois, parce que peu importe mes rapports avec M. ESMONIN, je pense que c'est un Maire qui a fait beaucoup pour Chenôve et qui nous permet à tous aujourd'hui de travailler sur des projets passionnants de réhabilitation de logements déconstruits en grand nombre, pendant ses mandats, dans la continuité de Roland CARRAZ, mais on ne peut pas dire qu'il restait les mains croisées. Donc moi, je suis fier d'avoir été son premier adjoint, voyez-vous. Et encore une fois, on ne sait pas comment ce projet aurait évolué avec M. ESMONIN en tant que maire. Je voulais simplement dire cela, mais il faut quand même respecter le fil de l'histoire.

T. FALCONNET – Merci, M. SINGER, pour cette belle intervention. Vous voyez, ma légitimité, je pense que je la tire en ce moment, comme tous les élus qui m'entourent, et la gestion depuis plusieurs mois de la crise sanitaire. Parce que quand on est dans l'opposition et que l'on regarde les choses se faire, ce n'est pas la même chose que quand on est au cœur du réacteur. Je peux vous dire que je suis très fier de l'équipe qui est à mes côtés, je suis très fier de leur engagement quotidien et de leur travail notamment durant cette période de crise sanitaire, durant cette période d'angoisse, d'inquiétude de la population. Je m'en fiche que vous ne reconnaissiez pas de ma légitimité, ce qui m'importe, c'est les habitants pour qui je travaille au quotidien, je travaille plusieurs heures par jour. Et si M. NEYRAUD aime les habitants de Chenôve, au niveau des heures de travail et d'engagement fournies, je peux vous dire que c'est de la passion amoureuse que j'ai pour eux. Voilà, je vous remercie pour ces discussions très intéressantes sur le passé et l'avenir, mais l'avenir, nous le traçons, M. SINGER.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, M. MICHEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES

32 POUR

1 ABSTENTION :

M. MICHEL



RESSOURCES HUMAINES

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Le tableau des effectifs doit être mis à jour au vu de la nécessité de créer ou transformer les postes suivants pour satisfaire aux besoins des services :

- Créations de postes

- Afin de renforcer les effectifs du service de la Police municipale, il est proposé la création des postes suivants :
 - un poste de policier à temps complet susceptible d'être pourvu par l'un des grades du cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C),
 - deux postes à temps complet susceptibles d'être pourvus par l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C). Ces agents occuperont les fonctions d'adjoint de sécurité sur la voie publique.
- Dans le but de procéder à la nomination stagiaire de plusieurs agents contractuels déjà en poste depuis plusieurs années, il est proposé la création des deux postes suivants :
 - un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet.
- Pour faire suite à l'ouverture de plusieurs classes dans les écoles municipales, et afin d'assurer l'entretien des locaux, il est proposé la création des postes suivants :
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet sur la base de 16 heures hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet sur la base de 30 heures hebdomadaires.

- Transformations de postes

- À ces deux créations réalisées dans le cadre des ouvertures de classes, s'ajoute la proposition de transformation des postes suivants :
 - un poste d'agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles (catégorie C) à temps non complet à 24 heures 30 minutes hebdomadaires en un poste d'agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles (catégorie C) à 31 heures 30 minutes hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 28 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 31 heures 30 minutes hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 16 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 24 heures hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 24 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 32 heures hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 23 heures 30 minutes hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 26 heures hebdomadaires,



- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 30 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 31 heures 30 minutes hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 11 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 14 heures hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 23 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 30 heures hebdomadaires,
 - un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 25 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 30 heures hebdomadaires.
- Dans le cadre de la campagne d'avancement de grade pour l'année 2020, il est proposé la transformation des postes suivants :
 - *Catégorie A :*
 - un poste d'attaché à temps complet en un poste d'attaché principal à temps complet,
 - un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet en un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe,
 - un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet en un poste de puéricultrice hors classe à temps complet.
 - *Catégorie B :*
 - un poste de chef de service de police municipale principal 2ème classe à temps complet en un poste de chef de service de police municipale principal 1ère classe à temps complet,
 - un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet en un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet,
 - *Catégorie C :*
 - un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint administratif à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet,
 - trois postes d'adjoint d'animation à temps complet en trois postes d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet,
 - deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet en deux postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet,
 - cinq postes d'adjoint technique à temps complet en cinq postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,
 - un poste d'adjoint technique à temps non complet à 25 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet à 25 heures hebdomadaires,
 - un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires,
 - un poste de gardien-brigadier à temps complet en un poste de brigadier chef principal à temps complet.

À l'issue de ces créations et transformations de poste, le tableau des effectifs, tel qu'adopté lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020, sera modifié.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.



Vu l'avis de la commission Administration générale, Finances, Vie de la cité, Culture en date du 4 novembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la création et la transformation des postes décrits ci-dessus, à savoir :

- un poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C) à temps complet,
- deux postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet sur la base de 16 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet sur la base de 30 heures hebdomadaires,
- un poste d'agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles (catégorie C) à temps non complet à 24 heures 30 minutes hebdomadaires en un poste d'agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles (catégorie C) à 31 heures 30 minutes hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 28 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 31 heures 30 minutes hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 16 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 24 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 24 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 32 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 23 heures 30 minutes hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 26 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 30 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 31 heures 30 minutes hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 11 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 14 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 23 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 30 heures hebdomadaires,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 25 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 30 heures hebdomadaires,
- un poste d'attaché (catégorie A) à temps complet en un poste d'attaché principal (catégorie A) à temps complet,
- un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps complet en un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe (catégorie A) à temps complet,
- un poste de puéricultrice de classe supérieure (catégorie A) à temps complet en un poste de puéricultrice hors classe (catégorie A) à temps complet,
- un poste de chef de service de police municipale principal 2ème classe (catégorie B) à temps complet en un poste de chef de service de police municipale principal 1ère classe (catégorie B) à temps complet,

- un poste de rédacteur principal 2ème classe (catégorie B) à temps complet en un poste de rédacteur principal 1ère classe (catégorie B) à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet,
- trois postes d'adjoint d'animation à temps complet (catégorie C) en trois postes d'adjoint d'animation principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'adjoint du patrimoine (catégorie C) à temps complet en un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet en un poste d'adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C) à temps complet,
- cinq postes d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet en cinq postes d'adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C) à temps complet,
- un poste d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet à 25 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique principal 2ème classe (catégorie C) à temps non complet à 25 heures hebdomadaires,
- un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe (catégorie C) à temps non complet à 28 heures hebdomadaires en un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe (catégorie C) à temps non complet à 28 heures hebdomadaires,
- un poste de gardien-brigadier (catégorie C) à temps complet en un poste de brigadier chef principal à temps complet (catégorie C),

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Mme POPARD, vous avez la parole.

Lecture de la délibération par Brigitte POPARD.

T. FALCONNET – Merci, Mme POPARD. M. SINGER, vous avez la parole.

P. SINGER – M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, nous ne nous opposerons pas aux créations et aux transformations de postes que vous nous proposez, celles-ci reposant sur des besoins réels liés au bon fonctionnement des services municipaux.

Concernant plus particulièrement les effectifs de la police municipale, cette délibération nous donne l'occasion de dire combien pour nous, et ce depuis longtemps, la sécurité et tranquillité publique devraient être des objectifs prioritaires pour la ville de Chenôve, comme nous l'avons clairement mis en évidence dans notre programme municipal. Ainsi qu'il est écrit dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la sûreté est un droit fondamental, pour reprendre le terme de l'époque, qui garantit l'exercice de tous les autres droits.

Nous regrettons l'effet d'annonce que vous avez manifestement voulu mettre en œuvre en annonçant que la police municipale serait dotée d'un armement légal dans le cadre d'une conférence de presse préalable au conseil municipal du 28 septembre 2020, sans en avoir discuté prioritairement avec les élus que nous sommes. Même si tout cela relève de votre pouvoir de maire, nous avons été mis devant un fait accompli sur un sujet pourtant très important.

Dans un entretien accordé au Bien Public, M. NEYRAUD n'avait pas parlé d'armement légal, il avait évoqué qu'un armement type taser pourrait être mis en place. Que n'aurait-on pas dit

s'il avait évoqué lui-même le port d'un armement légal quand on se souvient des commentaires de certains, ici même, à propos de la brigade municipale cynophile que nous envisagions de créer. Des mots bien excessifs ont été alors véhiculés, voulant nous faire apparaître comme des extrémistes de la sécurité, mais je reste poli. Il semble pourtant qu'à Bordeaux, le maire écologiste évoque à son tour la création d'une brigade municipale cynophile, ce type de brigade ayant déjà fait ses preuves en France.

Nous rappelons aussi que nous sommes très attachés à la prévention en général, au-delà des préjugés et des idées reçues, et comme nous sommes attachés au sport, à la culture, à tout ce qui peut épanouir les individus, les enfants, soutenir les personnes âgées et bien sûr les personnes en difficulté sociale. Personne ici n'a le monopole des bons sentiments et l'amour de son prochain. Nous sommes tous ici attachés aux gens en difficulté et là encore, gare aux postures, c'est justement ce qui nous dérange beaucoup. Vous voyez, M. le Maire et chers collègues, ce sont toutes les postures politiciennes qui font qu'en l'occurrence certains peuvent parler d'armement légal sans être soupçonnés de quoi que ce soit alors que d'autres sont aussitôt diabolisés s'ils en parlent.

Enfin, vous dites avoir beaucoup réfléchi avant de prendre cette décision qui me semble-t-il ne demandait pas tant de réflexion. Ça fait bien longtemps que les problèmes de sécurité et de tranquillité publique existent à Chenôve et on ne pouvait pas se contenter indéfiniment de parler des gardes de ville comme on parlait des gardes-champêtres, ce qui se disait depuis les années 1980. Bien sûr, il y a les textes, la loi, mais il nous paraît évident que les missions confiées à la police municipale doivent évoluer à Chenôve comme ailleurs, en faisant jouer à celle-ci un rôle plus affirmé dans le maintien de la tranquillité publique. C'est ce qu'il apparaissait clairement dans notre programme municipal et nous ne pouvons donc que nous féliciter d'avoir rejoint nos préoccupations à ce sujet.

Nous concluons en soulignant qu'au-delà des effectifs de police municipale qu'il devenait urgent de renforcer, ce qui compte surtout, c'est une réelle volonté politique à tous les niveaux, que ce soit de répondre à tous les semeurs de troubles quels qu'ils soient, tant ces troubles sont devenus insupportables pour nos concitoyens.

T. FALCONNET – M. SINGER, vous me la servez sur un plateau. Puisque vous êtes d'accord avec nous sur ce point, je vous invite vraiment à engager, à intervenir, à agir pour que nous soyons quartier de reconquête républicaine prochainement et que nous puissions compter sur les effectifs de police nationale supplémentaires sur le territoire. C'est magnifique de vous entendre, on est d'accord sur ce point, il faut de la tranquillité publique et de la sécurité publique. Effectivement, ce sont les pouvoirs de police du maire. Je ne veux pas lancer le débat ce soir, mais là aussi, il y a ceux qui regardent et ceux qui font.
M. MICHEL, vous avez la parole.

D. MICHEL – Merci, M. le Maire. Tout d'abord, je vais être cohérent avec moi-même puisque j'avais porté cette augmentation des effectifs et de l'armement non-légal dans mon projet municipal. Malgré cette adhésion, quelques éléments de rappel. Comme l'a dit M. SINGER et je vous renvoie à mon communiqué de presse qui faisait suite à votre annonce de l'armement légal de la police municipale de Chenôve sans aucun débat, ni pendant la campagne électorale puisque vous ne l'avez jamais évoqué dans cette période, ni en Conseil municipal puisque vous interdisez tout échange préalable à l'ordre du jour du Conseil. Et j'avais expliqué que pour moi, il y avait un vrai déni de démocratie et qui a été renforcé, comme M. SINGER l'a dit tout à l'heure, par votre communiqué de presse avant la tenue du Conseil municipal.

Je vous évoque également ma surprise sur l'absence de coordination et de concertation à l'échelle intercommunale, malgré le projet de la mise en place d'un CISPD dont vous avez été acteur depuis 2017, notamment à la charge de coordonner la démarche sur l'articulation très fine avec l'exercice du pouvoir de police de maire et la définition des priorités partagées.

On constate à quelques jours d'intervalle des déclarations relatives à l'armement légal à Chenôve et à Dijon. Je ne me trompe pas, c'est les pouvoirs du maire, mais j'aurais aimé qu'il y ait une réflexion, et vous allez peut-être m'éclairer, certes avec des nuances pour chaque armement légal. Comment ne pas être troublé par cela et comment ne pas y voir une absence de coordination de projets communs sur ces questions de tranquillité publique qui concernent le quotidien de tous les habitants, qu'ils soient à Chenôve ou dans d'autres villes de la métropole ? Comment ne pas être surpris également quand vous faites référence lors de votre annonce sur l'armement légal à la loi « Engagement et proximité », alors qu'il n'y a aucun lien avec cette loi, donc c'est simplement votre choix. Si cette loi renforce les pouvoirs de police du maire, elle propose également de permettre au président de l'EPCI d'initier le recrutement des policiers municipaux sur sa propre initiative ou comme avant, à la demande des maires. Ces policiers pouvant être mis à la disposition des communes.

Tout cela pour vous dire qu'il y a un manque de réflexion et d'ambition communale sur cette problématique de sécurité et de tranquillité publique. Cette réflexion et cette ambition ne peuvent se faire qu'à cette échelle, au regard des problématiques de sécurité et de tranquillité publique que vous connaissez aussi bien que moi, sinon mieux. L'exemple de l'armement légal des polices municipales sur Chenôve et Dijon aurait pu être l'occasion de mettre à profit une mutualisation des ressources permettant l'augmentation de la présence policière la nuit tant sur Chenôve que sur Dijon. Cette loi propose également une rencontre annuelle devant le Conseil municipal avec le préfet ou son représentant afin d'évoquer les sujets de sécurité et de prévention de la délinquance, à la demande du maire. Cette loi a été votée en fin d'année 2019. Vu le contexte sanitaire, je ne veux surtout pas dire ici qu'une telle rencontre aurait dû avoir lieu. Je voudrais simplement savoir si vous avez sollicité le préfet afin de prévoir ce temps de présentation et d'échanges avec le Conseil municipal.

Pour conclure, je voudrais saluer l'intervention forte de la police nationale et de la justice sur Chenôve, avec les dernières activités sur le démantèlement d'un réseau de trafic de stupéfiants, la saisie de six véhicules de luxe, et saluer aussi votre action lors d'un signalement par vos soins d'un feu grillé mettant la vie d'autrui en danger. De ce fait, j'aurais une question : pourquoi ne pas positionner la police municipale sur ces différents lieux sensibles, histoire de sensibiliser et de verbaliser ? Merci.

T. FALCONNET – Alors, sur la question de la communication au Conseil municipal, vous l'avez rappelé vous-mêmes, ce sont mes pouvoirs de maire, je n'ai pas d'obligation légale de le faire. J'aurais d'ailleurs pu ne pas vous informer lors du dernier Conseil municipal, mais j'ai souhaité le faire. La conférence de presse avant le Conseil, ça se fait régulièrement dans d'autres collectivités, ça se fait à la Région, ça se fait également au Conseil départemental, ça se fait à la Métropole. C'est bien d'attirer la presse sur un sujet important, et c'est un sujet important.

J'entends bien ce que vous dites sur les belles opérations qui sont réalisées par la police nationale et la justice, sur votre allusion au feu grillé. Même si vous me remerciez de nos actions, je sens bien un pic là-dedans. Vous savez parfaitement bien, M. MICHEL, que sur ces questions, vous me l'avez d'abord plusieurs fois reproché, mon intervention et mon action sur ces questions ne sont pas totalement étrangères aujourd'hui à ce qu'il se passe sur le territoire de la ville, et je suis très heureux de pouvoir dire que la police nationale et la justice travaillent en confiance avec cette municipalité, ce qui n'était pas forcément le cas hier. Et aujourd'hui, nous avons effectivement des relations fluides, chacun dans ses compétences, qui nous permettent de peser sur des phénomènes que nous connaissons et qui nuisent à la tranquillité de nos concitoyens.

Sur la question du nombre de policiers municipaux, oui, c'était un engagement de campagne de la liste « Chenôve pour tous ». On avait situé entre 12 et 13 le nombre de fonctionnaires municipaux à l'horizon 2026. Nous en recrutons un et nous en remplaçons deux pour être tout à fait clair. Parce qu'être policier municipal, ce n'est pas simple, il y a une forte

concurrence. Si vous avez lu les différents articles, y compris sur la presse nationale, sur cette question, on a un manque de fonctionnaires formés, et lorsque les fonctionnaires sont formés, il y a une forme de compétition qui s'est instaurée entre les collectivités. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais sachez par exemple que sur la question de l'armement, l'armement légal est un des arguments qui permet de mieux recruter et de recruter plus facilement des policiers municipaux. Ce n'est pas ce qui nous a amenés à prendre cette décision, mais ça fait partie de la réflexion.

Sur la question intercommunale, vous avez raison de dire qu'il y a besoin de plus de coordination intercommunale, mais quand on dit coopération intercommunale, ça veut dire que toutes les communes sont d'accord pour coopérer et on ne peut pas porter un dossier comme celui-là si on ne trouve pas une forme de consensus autour de ces questions, et vous savez très bien que le consensus n'existe pas sur ces questions. On peut avoir des situations tellement différentes que l'on n'a pas la même approche, et puis je le redis, nous sommes 23 maires dans la métropole, il y a 23 pouvoirs de police qui s'exercent en fonction de la commune, de sa taille, de ses caractéristiques, de sa sociologie. Par exemple, ce que vous dites sur positionner les policiers municipaux sur les endroits sensibles, moi je n'y suis pas favorable aujourd'hui, parce que ça serait les mettre en danger. Parce que la situation des points sensibles auxquels vous faites référence, sur lesquels la police nationale et la justice interviennent, sont des points sensibles. Et qu'aujourd'hui, envoyer les policiers municipaux, sans armement dans certains coins sensibles du territoire, je m'y refuse. Les feux rouges, les contrôles de vitesse, M. MICHEL, ils en font tous les jours. C'est une consigne que je leur ai donnée car nous avons aussi à lutter contre ces incivilités routières.

On aura vraisemblablement à parler de ça car vous savez, dans la loi proximité, il y a la question de la possibilité pour les maires d'installer des radars. Donc on verra aussi la manière dont on aborde cette question. Voilà ce que je peux vous répondre. Oui, j'espère que le CISPD verra le jour et qu'il sera animé et qu'il participera à améliorer encore la situation sur Chenôve. J'avais lu votre communiqué de presse très attentivement, dans toutes ses dimensions.

Y a-t-il d'autres remarques sur la modification du tableau des effectifs ? Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES
33 POUR

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

14 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU PLATEAU DU SUD DIJONNAIS (SIPLASUD) – VOTE À BULLETIN SECRET

Considérant que les désignations dans les organismes extérieurs peuvent être décidées à main levée sauf si une disposition législative ou réglementaire prévoit un scrutin secret,

Considérant que s'agissant des organes délibérants des syndicats intercommunaux, les représentants des communes dans les syndicats intercommunaux sont élus par les conseils municipaux des communes membres du syndicat dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les statuts du Syndicat Intercommunal de Sauvegarde et de Mise en valeur du plateau du Sud Dijonnais (SIPLASUD) prévoient deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la Ville de Chenôve pour siéger au syndicat,

Vu les articles L.2122-7, L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des délégués devant siéger dans l'organe délibérant des syndicats de communes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De désigner au scrutin secret deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal de Sauvegarde et de Mise en valeur du plateau du Sud Dijonnais (SIPLASUD), après appel à candidature :

- **Titulaires :**
 - M. Thierry FALCONNET
 - M. Bruno HABERKORN
- **Suppléants :**
 - M. Léo LACHAMBRE
 - Mme Marie-Thérèse BOUGÉ

ARTICLE 2 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

T. FALCONNET – Nous allons maintenant procéder à un vote à bulletin secret, puisqu'il s'agit de procéder à nouveau à la désignation des délégués au syndicat de sauvegarde et de mise en valeur du plateau du Sud Dijonnais. Je vais d'abord lire la délibération et ensuite je vous demanderai de procéder à cette désignation.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Je vais faire un appel à candidature. Qui est candidat pour faire partie du syndicat intercommunal de protection du plateau du Sud Dijonnais ? Moi, j'aimerais bien être titulaire. M. HABERKORN, vous aussi ?

Donc sont candidats, pour être titulaires moi-même et M. HABERKORN. Sont candidats pour être suppléants M. LACHAMBRE et Mme BOUGÉ. Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Je vais demander à M. LACHAMBRE et à Mme WALIDI-ALAOUI de procéder au dépouillement.



Le secrétaire de séance, M. Léo LACHAMBRE, procède à l'appel pendant qu'un agent recueille les bulletins de vote dans une urne.

T. FALCONNET – Merci, Mme ALAOUI et M. LACHAMBRE de bien vouloir procéder au dépouillement.

Les deux assesseurs, Mme WALIDI-ALAOUI et M. LACHAMBRE, procèdent au dépouillement.

T. FALCONNET – M. HABERKORN, je vous laisse intervenir, le temps du dépouillement, pour nous parler du SIPLASUD. Vous avez la parole.

B. HABERKORN - Fondé en 1975, il regroupe les communes de Dijon, Marsannay, Corcelles et Chenôve, Couchey ayant décidé de quitter cet organisme. Il a pour vocation la préservation du Plateau, contre l'urbanisation galopante et à l'origine également contre la présence d'un champ de tirs de la BA102.

De nombreuses actions ont été menées, et il faut maintenant lui donner un second souffle afin de mieux adapter ce formidable atout de nos communes au changement climatique :

- Dans le cadre du reboisement des zones brûlées en 2015, tester des essences mieux adaptées aux sécheresses et aux canicules estivales.
- Dans les zones boisées, commencer à adapter le boisement à la disparition programmée du hêtre sous nos latitudes.
- Relancer le programme de balisage d'itinéraires de randonnée, de VTT et d'équitation. Il manque en particulier une véritable boucle équestre qui permettra d'éviter de voir circuler des cavaliers sur notre CRAPA, avec les dégradations qui s'en suivent. Il faut également penser à un balisage qui démarre des zones urbaines (terminus du tram, Grands Crus, Marsannay-bourg, Corcelles...) afin d'encourager les habitants à moins recourir aux véhicules individuels pour profiter des espaces naturels.
- Accompagner la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite à partir de la Maison du Plateau, sur le modèle de ce qui avait été fait dans les combes de Marsannay (parking Marceau).
- Mieux impliquer les citoyens dans les choix qui seront faits quant à cet espace naturel.

Et puisqu'il n'est pas interdit d'être ambitieux, pourquoi ne pas mener une réflexion sur la création d'un Parc Naturel Régional de la Côte et de l'Arrière Côte Dijonnaise, dont le SIPLASUD serait l'embryon et Chenôve une porte d'entrée ? À la fois un outil de promotion de nos territoires et une mesure de sauvegarde de ces espaces naturels ?

T. FALCONNET – Merci, M. LACHAMBRE. Merci, Mme ALAOUI. La liste que je vous ai proposée a obtenu 30 voix et 3 votes nuls. Donc, M. HABERKORN, M. LACHAMBRE, Mme BOUGÉ et moi-même sommes élus, respectivement titulaires et suppléants au Syndicat du Plateau et bien évidemment. Nous enregistrons cette délibération de manière à ce que le contrôle de légalité ne passe pas par là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A LA MAJORITE ces propositions par :

VOTES
30 POUR
3 NULS

15 - DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS – POSSIBILITÉ DE VOTE À MAIN LEVÉE

Considérant que les désignations dans les organismes extérieurs peuvent être décidées à main levée sauf si une disposition législative ou réglementaire prévoit un scrutin secret,

Considérant que pour les désignations prévues par la présente délibération, il y a possibilité de procéder à une désignation à main levée par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'il faut recueillir l'accord unanime du Conseil municipal pour procéder à un vote à main levée,

Considérant les désignations intervenues conformément aux délibérations précédentes du conseil municipal, au sein des organismes mentionnés dans le tableau ci-après,

Considérant que conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être procédé à tout moment, et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_2020_022 du Conseil municipal du 8 juin 2020 portant désignation des représentants de la ville de Chenôve dans divers organismes extérieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{er} : De procéder à une désignation à main levée pour l'ensemble des représentations ci-après,

ARTICLE 2 : De désigner les conseillers municipaux pour siéger dans les organismes extérieurs tel que précisé dans le tableau suivant :

ORGANISMES	MEMBRES TITULAIRES DÉSIGNÉS	MEMBRES SUPPLÉANTS DÉSIGNÉS	EN REMPLACEMENT DE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DU CHAPITRE	N. ACHÉRIA		P. AUDARD
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ÉDOUARD HERRIOT	N. ACHÉRIA		P. AUDARD

ARTICLE 3 : Plus généralement, d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve A L'UNANIMITE de procéder à un vote à main levée.

Lecture de la délibération par M. le Maire.

T. FALCONNET – Il s'agit de voter à main levée. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté à



l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve A L'UNANIMITE de procéder à un vote à main levée,
- approuve A L'UNANIMITE ces propositions par :

VOTES

33 POUR

ADMINISTRATION GENERALE**16 - DÉLÉGATIONS DE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° DEL_2020_018 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégations de pouvoir au Maire,

Vu le tableau joint en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte des décisions présentées dans le tableau ci-après annexé.

T. FALCONNET – Je vais vous présenter maintenant les délégations de pouvoir que vous avez bien voulu me confier. Y a-t-il des demandes de précision, d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas. Vous avez eu le tableau en temps et en heure, vous en avez pris connaissance, donc je vous demande de me donner acte de ces pouvoirs que vous avez bien voulu me conférer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE.

T. FALCONNET – J'ai une dernière information à vous donner qui n'est pas à l'ordre du jour, mais c'est une information réglementaire.

J'ai décidé de mettre fin au détachement de M. Éric COMMEAU, titulaire de catégorie A sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services. M. COMMEAU était détaché sur cet emploi depuis le 1^{er} janvier 2017. La présente information est faite dans les conditions prévues à l'article 53 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984. Cette mesure prend effet selon les dispositions de l'article 53, le premier jour du troisième mois suivant la présente information, soit le 1^{er} février prochain.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en conclusion de ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée. Nous nous revoyons au mois de décembre, je l'espère dans de meilleures conditions.

La séance est levée à 21 h 23.



Le secrétaire de séance,
Léo LACHAMBRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Léo Lachambre'.